

**THE WORLD BANK GROUP ARCHIVES**

**PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED**

Folder Title: Bela Balassa's chron files - September 1982

Folder ID: 30225151

Date: 9/1/1982 – 9/30/1982

ISAD(G) Reference Code: WB IBRD/IDA DEC-03-15

Series: Reading File of Bela Balassa

Sub-Fonds: Records of the Office of the Vice President, Development Economics and Chief Economist and later Senior Vice President, Development Economics and Chief Economist (DECVP)

Fonds: Records of the Office of the Chief Economist

Digitized: 10/22/2018

To cite materials from this archival folder, please follow the following format:  
[Descriptive name of item], [Folder Title], Folder ID [Folder ID], ISAD(G) Reference Code [Reference Code], [Each Level Label as applicable], World Bank Group Archives, Washington, D.C., United States.

The records in this folder were created or received by The World Bank in the course of its business.

The records that were created by the staff of The World Bank are subject to the Bank's copyright.

Please refer to <http://www.worldbank.org/terms-of-use-earchives> for full copyright terms of use and disclaimers.



THE WORLD BANK  
Washington, D.C.

© International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association or  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
Telephone: 202-473-1000  
Internet: [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

SEPTEMBER

1982

The World Bank Group  
**Archives**



30225151

R1991-086 Other #: 5

19183B

Bela Balassa's chron files - September 1982

**DECLASSIFIED  
WITH RESTRICTIONS**  
WBG Archives

B. BALASSA CHRON FILE SEP 1982

le 30 septembre 1982

Monsieur Nejib Ben Miled  
Directeur général  
Centre de promotion des exportations  
8 rue de Medine  
1002 Tunis  
Tunisia

Cher Monsieur:

Votre lettre m'est parvenue après mon retour d'un long voyage a l'étranger. J'ai parlé depuis avec Mme. Saito qui, malheureusement, ne possède pas les documents et les textes législatifs sur les sociétés commerciales turques. La note ci-jointe contient des informations recueillies lors de ma mission en Turquie l'année dernière.

En ce qui concerne ma visite a Tunis, il me serait possible d'arriver le 7 décembre pour un séjour de quatre jours. Mr. Vours, qui se rendra a Tunis fin octobre, pourrait préciser ces dates ainsi que l'emploi de mon temps lors de la visite.

Veillez agréer, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Bela Balassa

cc: Messrs. Fernandes, EM2; Vours, EM2

## Incitations à l'intention des sociétés commerciales turques

- 1) Les sociétés commerciales reçoivent du Fonds de promotion des exportations des crédits d'un an, à concurrence de 90 % de leurs exportations annoncées. Une société qui exporte pour la première fois doit fournir une garantie équivalant à 18 % du montant du crédit; ce pourcentage tombe à 15 et 10 % respectivement pour les exportateurs qui ont déjà réalisé une et deux fois les ventes annoncées;
- ii) Les sociétés commerciales ont priorité pour se procurer des devises en vue d'importer des facteurs de production (matières premières, biens intermédiaires et matériel d'emballage) servant à produire des biens pour l'exportation et pour le marché intérieur, sous réserve que le montant total des devises demandées ne dépasse pas 60 % des exportations annoncées;
- iii) Les sociétés commerciales bénéficient de toutes les mesures d'encouragement prévues au titre du régime d'admission temporaire : ristournes de droits de douane, et fourniture des devises nécessaires à l'achat de facteurs de production importés. Elles doivent, toutefois, répondre aux critères suivants : capital versé de 50 millions de livres turques, exportations se chiffrant à plus de 15 millions de dollars (dont 50 % de biens manufacturés) et augmentation minimale de 10 % par an de leurs exportations; et
- iv) Depuis avril 1981, les sociétés exportatrices bénéficient de dégrèvements fiscaux. Dans le cas où elles exportent pour moins de 4 millions de dollars, c'est le régime général qui s'applique. Si elles exportent entre 4 millions de dollars et 15 millions de dollars, elles bénéficient d'un dégrèvement supplémentaire de 5 %, et si elles exportent pour plus de 15 millions de dollars, d'un autre dégrèvement de 5 %, sur la valeur de leurs exportations.

*Fernandes Leare*  
~~*with*~~

le 30 septembre 1982

Monsieur Nejib Ben Miled  
Directeur général  
Centre de promotion des exportations  
8 rue de Medine  
1002 Tunis  
Tunisia

Cher Monsieur:

Votre lettre m'est parvenue après mon retour d'un long voyage a l'étranger. J'ai parlé depuis avec Mme. Saito qui, malheureusement, ne possède pas les documents et les textes législatifs sur les sociétés commerciales turques. La note ci-jointe contient des informations recueillies lors de ma mission en Turquie l'année dernière.

En ce qui concerne ma visite a Tunis, il me serait possible d'arriver le 7 décembre pour un séjour de quatre jours. Mr. Vours, qui se rendra a Tunis fin octobre, pourrait préciser ces dates ainsi que l'emploi de mon temps lors de la visite.

Veillez agréer, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

1 1 61007

BRENDAN HORTON, C/O MR. AMRAOUI, MINISTERE DU  
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, RABAT, MOROCCO  
RECEIVED YOUR TELEGRAM CONTAINING THE RESULTS OF YOUR REAL EXCHANGE  
RATE CALCULATIONS. I AM STILL PUZZLED BY THE RESULTS AS YOU DO NOT  
SHOW ANY APPRECIATION IN NOMINAL TERMS BETWEEN 1973 AND 1980 WHILE  
THE CALCULATIONS OF THE BANQUE DU MAROC REPORTEDLY SHOWED AN  
APPRECIATION OF 14 PERCENT. PLEASE CHECK WITH THE PEOPLE INVOLVED  
AND GET THEIR CALCULATIONS FOR 1973-80, TO COMPLEMENT THE RESULTS  
THEY EARLIER GAVE US. ALSO, SEND ME THE SUPPORTING MATERIAL FOR  
YOUR CALCULATIONS. REGARDS, BALASSA

CABLE

9/30/82

BELA BALASSA

BELA BALASSA

BBalassa:nc

DRD - DIRECTOR'S OFFICE

1 1 61007

ROLF LUDERS SCH. MINISTRO DE ECONOMIA,  
FOMENTO Y RECONSTRUCCION Y DE HACIENDA, SANTIAGO, CHILE  
THANK YOU FOR YOUR INVITATION. FIRST WEEK OF NOVEMBER IMPOSSIBLE  
DUE TO PREVIOUS ENGAGEMENTS. SUGGEST LAST WEEK OF OCTOBER OR,  
ALTERNATIVELY, MID-JANUARY FOR MY VISIT. REGARDS, BALASSA

CABLE

9/30/82

BELA BALASSA

BELA BALASSA

DRD - DIRECTOR'S OFFICE

BBalassa:nc



# Record Removal Notice

<b>File Title</b> Bela Balassa's chron files - September 1982	<b>Barcode No.</b>  30225151
--	------------------------------------

<b>Document Date</b> Sep 30, 1982	<b>Document Type</b> Letter
--------------------------------------	--------------------------------

**Correspondents / Participants**  
 To : Mr. John H. Duloy, VPERS  
 From : Bela Balassa, DRD and Michael F. Carter, EM2

**Subject / Title**  
RPO 671-85

**Exception No(s).**

1  
  2  
  3  
  4  
  5  
  6  
  7  
  8  
  9  
  10 A-C  
  10 D  
  Prerogative to Restrict

**Reason for Removal**  
Corporate Administrative Matters

**Additional Comments**

The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information. This Policy can be found on the World Bank Access to Information website.

<b>Withdrawn by</b> Chandra Kumar	<b>Date</b> Jun 10, 2014
--------------------------------------	-----------------------------



## OFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. John H. Duloy, VPD

FROM: Everardus J. Stoutjesdijk, DRD *MS*

SUBJECT: World Bank Reprint Series

DATE: September 28, 1982

1. In view of the research orientation of this Department, we have a particular interest in questions relating to the Bank's Reprint Series. We have given considerable attention to these questions and the following represents a unanimous view of the Senior Staff of the Department.

The Role of the Reprint Series

2. The report of the General Advisory Panel on Research (GRAP), established under the chairmanship of Sir Arthur Lewis, gave considerable emphasis to the need for the improved dissemination of Bank research results. In particular, GRAP suggested extending the distribution of the Staff Working Paper Series, the Reprint Series, and the Bank's Research Publications to all research institutions of some standing in the developing countries as well as to institutions working on development problems in the developed countries (Para. 4.14). The need for improved dissemination also featured prominently in Mr. McNamara's transmittal memorandum to the Board and it was perhaps the only subject on which the Board members were unanimous at their meeting on Bank research. More recently, inadequate dissemination has been cited as the weakest feature of Bank research effort in a note prepared by Christine Wallich (August 5, 1982) for the Research Committee.

3. In the process of dissemination of research results, the Reprint Series complements book-length publications by providing in-depth treatment of particular issues within a short space. With space and time at a premium, the Reprint Series is an effective medium to communicate the results of Bank research to a wide audience.

4. The Reprint Series also has certain characteristics that distinguish it from the Working Paper series. It contains polished pieces that provide the final results of research and that have successfully competed for scarce journal space, having survived professional vetting (or are invited papers). These considerations explain why most research institutions, including the Economic Growth Center and the Cowles Foundation at Yale, institutions at the universities of Boston, Harvard, Michigan, Stanford, and Stockholm, as well as the National Bureau of Economic Research publish both a Working Paper and a Reprint Series; the Brookings Institution has only the latter.

5. As regards the usefulness of the series to developing countries, one may not do better than to cite T. N. Srinivasan's December 10, 1979 memo in response to Mr. Winterbottom's suggestion to do away with the Reprint Series: "I am afraid Mr. Winterbottom's radical solution to the problem of 'entirely unplanned and undirected' distribution of reprints by abolishing the series altogether is extreme. As one who has faced the problem of locating articles in the limited supply of journals (several months after their appearance!) in libraries in India, I place much greater value than Mr. Winterbottom to access to the series of working papers and reprints from institutions such as the Economic Growth Center and Cowles Foundation at Yale,

IMSS at Stanford, Harvard Institute of Economic Research, etc., not to mention several others. I would, therefore, strongly urge that the Bank's reprint series be continued." Needless to say, the problems involved in obtaining journals are much greater in most other developing countries than in India.

#### Managing the Reprint Series

6. We find the current system of managing the Reprint Series rather cumbersome. In other institutions, the director or the deputy director decides on inclusion in the reprint series on a basis of the reader's report. In the Bank's case, one may suggest establishing a committee of three people, representing Operations, Research and Publications, to make the decision. Membership on the Committee may be limited to three years, with a member retiring every year to ensure continuity.

7. It is further suggested to discontinue the present practice of including in the Reprint Series all papers that have been published by approved journals. Journals also publish highly technical papers, which appeal to a limited audience and do not need to be given wide distribution. But, the Committee may wish to look into the question of demand for papers of different character. At the same time, one may reconsider the question of charging for the reprints. This is the practice of the National Bureau of Economic Research, an institution which is doing a particularly good job at dissemination.

8. The Reprint Series should be given greater publicity. Since the papers in the Series have a longer shelf life than the Working Papers, which often provide preliminary results of research, Reprints should be retained in the listing of the Bank's Publication Catalogue for five years. New Reprints should also be listed in the Bank Research News. Finally, one should re-establish the custom of providing a listing of recent Reprints on the back of each new Reprint.

9. We believe that the publication of individual reprints is much superior to the intermittent publication of compendia of papers on particular subjects. The publication of such compendia would unduly retard the reprinting of papers and some worthy papers would not be included at all. Yet, there is great diversity in research at the Bank, as well as in the demand for reprints in the developing countries. The publication of individual reprints is desirable both to reflect this diversity of Bank research and to respond to the diversity of demand.

cc: Mrs. Krueger, VPD; Mr. Feather, PUB.  
DRD Senior Staff

BBalassa/SRobinson:nc

## OFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. Sidney E. Chernick, CPD

FROM: Bela Balassa, DRD

SUBJECT: Your Memo of September 24, 1982

DATE: September 27, 1982

1. Your memo reflects a lack of understanding of the situation in Turkey. The collapse of Kastelli, and the earlier failures of the so-called bankers, are only symptoms of a general malaise in the Turkish financial system. Nor have I attributed the collapse of Kastelli to "crowding out" in my Back-to-Office Report of August 26, 1982 as you allege.

2. The principal facts of the situation are described in my "Outward Orientation and Exchange Rate Policy in Developing Countries: The Turkish Experience," presented at a Conference in Istanbul in August 1982.

"Adjusting for the approximate 30 percent compensating balance on loans held with commercial banks, the interest cost of nonpreferential credit granted by these banks is 70 percent in Turkey, representing a real interest rate of 36 percent at an inflation rate of 25 percent and a real interest rate of 26 percent at an inflation rate of 35 percent. Nonpreferential loans by commercial banks represent a secondary source of credit for firms that have access to preferential loans and finance inventory holdings and wage payments for others. At the same time, private industry has not been allowed to reduce its work force in response to the low level of domestic demand.

The financial situation was further aggravated by the failure of the so-called bankers (money lenders) that accepted deposits and provided loans at even higher interest rates to firms which were unable to obtain sufficient funds from commercial banks. As is well-known, the situation culminated in the collapse of Kastelli in June 1982." (p. 24).

3. In the same paper it was noted that in 1981 "the share of the financing requirements of the public sector in the total declined, although to a lesser extent than projected." (p. 23). The most recent estimates cited in the SAL IV Initiating Memorandum (September 21, 1982) indicate that little further progress has occurred this year, with the public sector borrowing requirements decreasing only from 6.8 percent of GNP in 1981 to 6.1 percent in 1982.

4. The following recommendations have been put forward in the paper to improve the situation:

"An easing of monetary policy cannot be recommended lest inflation flares up again. This conclusion is of particular importance in view of the acceleration of monetary expansion at the beginning of 1982, associated with increases in reserves due to improvements in the balance of payments and the rise in the reserve money multiplier, as well as in June 1982, in response to the collapse of Kastelli.

Measures would need to be taken, however, to increase the availability and to lower the cost of nonpreferential credit to the private sector. This would require, first of all, reducing further the financial requirements of the public sector. Apart from economizing with current expenditures of government administration and the SEEs, one would need to reduce the public investment program and to raise the low interest rates charged on loans to the SEEs that encouraged stockpiling in 1981, leading to financial requirements much above expectations.

In order to put public and private industry on an equal footing, they should be required to pay the same interest rates. More generally, the scope of preferential credits would need to be reduced. The existing system creates inequities, leads to leakages, and gives rise to uncertainty as to the availability of preferential credit.

Last but not least, there is need to lower existing charges on bank lending that greatly increase the cost of financial intermediation in Turkey. This objective would be served by eliminating the 15 percent financial transaction tax. The proposed reform of preferential credit schemes would further permit reducing the 10 percent levy accruing to the Differential Interest Rebate Fund that is used to finance such schemes. At the same time, the cost of money to the commercial banks may be lowered by raising interest rates on compulsory deposits held with the Central Bank.

Reducing charges on bank lending would permit lowering interest rates on nonpreferential loans without however increasing their volume. Apart from reducing the public sector deficit, the volume of credit to the private sector would be increased by giving greater encouragement to private savings. For this purpose, it would be desirable to eliminate, or at least to reduce, the 25 percent withholding tax on interest earned by savers" (pp. 26-27).

5. The implementation of these measures gains in importance in view of the continuing difficulties of the Turkish financial system, as indicated by recent reports. This is hardly surprising in view of the continuation of high real interest rates which have only been matched in Argentina and Chile, with effects that are well known. High real interest rates, incidentally, are not the result of "competition among banks and bankers for deposits" but reflect an imbalance between the private demand for credit and the availability of credit to the private sector. In this respect "crowding out" means that public demands impinge on available credit, the total supply of which is limited under the agreement with the IMF. The chief of the Financial Sector mission, Mr. Silva Lopes, well understands these issues and will deal with them in his report.

6. Finally, your use of credit data requires comment. First of all, the data on total bank lending in Table 6.1 of Statistical Tables (June 1982) of the Turkey Division of the Bank shows a more complete picture than the figures you cite on the flow of direct credit from the banking system. While, for

end-1981, the data on the flow to the private sector (TL 518 billion) agrees with your figures, the flow to the public sector was TL 278 billion (114 billion to public administration and 164 billion to public enterprise) rather than TL 140 billion. At any rate, it is data on stocks rather than flows that is relevant for evaluating the adequacy of credit to the private sector. Between end-1979 and end-1981, the amount of outstanding credit to the private sector increased from TL 390 billion to TL 1208 billion i.e. by 205 percent. Adjusting by the 185 percent increase in prices between 1979 and 1981, shown by the wholesale price index of the Ministry of Commerce, the increase in real terms was however only 7 percent. Taking account of the apparent underestimation of the increase of prices by the index, the real value of outstanding credit to the private sector may not have increased at all.

7. You also misinterpret the data on domestic credit by the Central Bank. Rather than lending directly to the private sector, the Central Bank provides credit to the banking system that, in turn, relends to public administration, public enterprise, and the private sector, as noted above. At the same time, following the Kastelli affair, the Central Bank provided guarantees (TL 62 billion to the investors of Bank Kastelli alone) that were far more important than the TL 22 billion financial assistance granted to the banks. Among the large banks, Pamukbank received such assistance and reportedly Yapi Kredi Bankasi also encountered difficulties. Indeed, it is hardly appropriate to say that "the larger banks remain financially sound"; hence the announced intention of the government to restructure the banking system and to fund the foreign debts of the firms as noted in my Back-to-Office Report of August 26, 1982.

cc: Recipients of memo.

BBalassa:nc

1 1 61007

JEAN-CLAUDE CASANOVA, DIRECTEUR DU SERVICE  
D'ETUDE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, 4 RUE MICHELET, PARIS 75006 FRANCE  
PLEASE SEND PERMISSION FOR THE ENGLISH PUBLICATION OF MY ARTICLE BY  
RETURN MAIL. REGARDS, BALASSA

CABLE

9/27/82

Bela Balassa

Bela Balassa

BBalassa:nc

DRD - Director's Office

2134 Wyoming Avenue N.W.  
Washington, D.C. 20008  
September 27, 1982.

Mr. Vermillion  
Midtown Motors Inc.  
4101 Georgia Avenue N.W.  
Washington, D.C. 20011

Dear Mr. Vermillion:

This is to indicate my intention to purchase a beige 4-door Alliance car from your firm. The car should have a back-window defroster but not a radio.

I understand that I will pay the factory ~~sittkerppftee~~ plus \$140 for the defroster less \$85 for the radio and a \$300 discount.

This purchase order is contingent on the repair of the damaged car door to my full satisfaction. I understand that the damaged decorative strip would be replaced before the end of the year.

A check for \$1000 is enclosed. Please hold it until I inspect the car following the repair of the door.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa

Mr. Peter Miovic, EPD

September 27, 1982.

Bela Balassa, DRD

Le Monde

Having returned from a long trip abroad, I have found that I have received no issue of Le Monde since August 7th. May I ask you to check if the issues have accumulated in your office. I would also appreciate receiving future issues promptly.

BBalassa:nc



Mr. Munir Benjenk, VPE

September 27, 1982.

Bela Balassa, DRD

Le Monde

Having returned from a long trip abroad, I have found that I have received no issue of Le Monde since August 7th. May I ask you to check if the issues have accumulated in your office. I would appreciate it if I could receive future issues as soon as you have read them.

BBalassa:nc

September 24, 1982.

Secretary General  
International Chamber of Commerce  
38 Cours Albert 1<sup>er</sup>  
75008 Paris  
France

Dear Sir:

I would appreciate receiving your permission for the inclusion of my paper "Shifting Patterns of World Trade and Competition" that appeared in your conference volume, Growth and Entrepreneurship (1981), in the World Bank reprint series. The World Bank makes reference to the original place of publication on the cover page of the reprints; thus, inclusion in the reprint series ensures a certain publicity for the original publication.

Yours sincerely,

Bela Balassa

Le 23 septembre 1982

Monsieur le Ministre,

Je regrette de n'avoir pu vous rencontrer avant mon départ de Rabat. J'espère toutefois que vous aurez trouvé l'aide-mémoire contenant les conclusions préliminaires de la mission utile.

Je vous envoie ci-joint la version finale de ma conférence sur la Turquie qui pourrait retenir votre intérêt. Je joins aussi un exemplaire de ma récente étude sur la situation économique en France.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Bela Bařassa

Pièces jointes

Monsieur Azeddine Guessous  
Ministre du commerce, de l'industrie  
et du tourisme  
Rabat (Maroc)

Enclosed: Memo, Turkey Back-to-Office Report August 26, 1982  
Outward orientation and exchange rate policy in developing countries:  
The Turkish experience  
La Politique industrielle au Maroc

Mr. J. de Larosiere, IMF

September 23, 1982.

Bela Balassa, DRD

Turkey and Morocco

In reference to our discussion yesterday, I enclose my back-to-office memo reporting on my August visit to Turkey, the text of my lecture on Turkey and my aide memoire on Morocco. The principal policy recommendations in the latter are contained in the Resume et Conclusions.

Copies of the papers have been sent to Messrs. Whittome and Bhatia, respectively.

Enclosures  
BBalassa:nc

Mr. Moeen A. Qureshi, SVFFI

September 23, 1982.

Bela Balassa, DRD

Turkey and Morocco

I enclose my back-to-office memo reporting on my August visit to Turkey, the text of my lecture on Turkey and my aide memoire on Morocco. The principal policy recommendations in the latter are contained in the Resume et Conclusions.

Enclosures  
BBalassa:nc

Representation

Istanbul 8.5 dinner, Professors Hic and Yagci, Bank consultants  
Paris 8.10 lunch, Mr. Rolf Geberth, Chairman, Turkey Consortium, OECD.  
Morocco 9.2 dinner, Mr. and Mrs. Brendan Horton, Bank consultant  
Paris 9.11 Lunch, Mr. Christian Stoffaes, Research Director,  
Ministry of Industry, France

Mr. Ernest Stern, SVPOP

September 23, 1982.

Bela Balassa, DRD

Mission to Morocco

In reference to our discussion yesterday, I enclose my aide memoire on Morocco. The principal policy recommendations are contained in the Resume et Conclusions.

cc: Mr. Please, SVPOP

Enclosure  
BBalassa:nc

2134 Wyoming Avenue N.W.  
Washington, D.C. 20008  
September 23, 1982.

Working Papers  
National Bureau of Economic Research  
1050 Massachusetts Avenue  
Cambridge, Massachusetts 02138

Dear Sir:

I would like to order Working Paper No. 892, "Replacing the U.S. Income Tax with a Progressive Consumption Tax: A Sequenced General Equilibrium Approach" by Don Fullerton, John B. Shoven, and John Whalley, May 1982.

My check for \$1.50 is enclosed.

Yours truly,

Enclosure

Bela Balassa



September 20, 1982.

Professor Tibor Scitovsky  
Department of Economics  
Stanford University  
Stanford, California 94305

Dear Tibor:

I enclose my paper on trade policies in Korea. I hope that you will find it of interest.

Walter Galenson's address is the following,

1150 Park Avenue  
New York, N.Y. 10028

You may wish to write to him for the set of papers or write directly to Mrs. Kuo for her own paper. The address is,

Deputy Governor  
The Central Bank of China  
The Republic of China  
Taipei, Taiwan.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa



# Record Removal Notice

<b>File Title</b> Bela Balassa's chron files - September 1982		<b>Barcode No.</b>  30225151		
<b>Document Date</b> Sep 20, 1982	<b>Document Type</b> Letter			
<b>Correspondents / Participants</b> To : Riggs National Bank From : Bela Balassa				
<b>Subject / Title</b> Transfer of Funds				
<b>Exception No(s).</b> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10 A-C <input checked="" type="checkbox"/> 10 D <input type="checkbox"/> Prerogative to Restrict				
<b>Reason for Removal</b> Financial Information				
<b>Additional Comments</b>		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information. This Policy can be found on the World Bank Access to Information website.		
		<table border="1"><tr><td><b>Withdrawn by</b> Chandra Kumar</td><td><b>Date</b> Jun 10, 2014</td></tr></table>	<b>Withdrawn by</b> Chandra Kumar	<b>Date</b> Jun 10, 2014
<b>Withdrawn by</b> Chandra Kumar	<b>Date</b> Jun 10, 2014			

September 20, 1982.

Mr. A. R. Kemal  
Pakistan Institute of Development Economics  
Quaid-I-Azam University Campus  
Post Box No. 1091  
Islamabad  
Pakistan

Dear Dr. Kemal:

I do not recommend the publication of the paper "Manufacturing Sector in Jordan." This paper is descriptive rather than analytical; it makes tedious reading and will be of interest to relatively few people.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa

Enclosed "Manufacturing Sector in Joran"

2134 Wyoming Avenue N.W.  
Washington, D.C. 20008  
September 20, 1982.

Mr. Shatzer  
District of Columbia  
Metropolitan Police Department  
501 New York Avenue  
Washington, D.C. 20001

Dear Mr. Shatzer:

As the enclosed letter indicates, on August 4th I wrote to my insurance company asking them to settle the matter with Mr. Holt's insurance company. A copy of the letter was addressed to you but was sent to the wrong address and was returned to me (see envelope).

On my return to Washington last week, I contacted the Holts. They informed me of not having made any steps yet for the repair of their car and promised to call me within a few days. This has not yet happened, but since I have made the necessary steps at my insurance company, I would hope that you can close this matter.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa



# Record Removal Notice

<b>File Title</b> Bela Balassa's chron files - September 1982	<b>Barcode No.</b>  30225151
--	------------------------------------

<b>Document Date</b> Sep 20, 1982	<b>Document Type</b> Letter
--------------------------------------	--------------------------------

**Correspondents / Participants**  
To : Washington Post  
From : Bela Balassa

**Subject / Title**  
Sending payment for delivery of the Post

**Exception No(s).**

1  
 2  
 3  
 4  
 5  
 6  
 7  
 8  
 9  
 10 A-C  
 10 D  
 Prerogative to Restrict

**Reason for Removal**  
Financial Information

**Additional Comments**

The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information. This Policy can be found on the World Bank Access to Information website.

Withdrawn by Chandra Kumar	Date Jun 10, 2014
-------------------------------	----------------------



# Record Removal Notice

<b>File Title</b> Bela Balassa's chron files - September 1982	<b>Barcode No.</b>  30225151
--	------------------------------------

<b>Document Date</b> Sep 20, 1982	<b>Document Type</b> Letter
--------------------------------------	--------------------------------

**Correspondents / Participants**  
 To : Alfred I. DuPont Institute of the Nemours Foundation  
 From : Bela Balassa

**Subject / Title**  
 Bill for Blue Cross, Blue Shield

**Exception No(s).**

1  
  2  
  3  
  4  
  5  
  6  
  7  
  8  
  9  
  10 A-C  
 10 D  
 Prerogative to Restrict

**Reason for Removal**  
 Financial Information

**Additional Comments**

The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information. This Policy can be found on the World Bank Access to Information website.

Withdrawn by Chandra Kumar	Date Jun 10, 2014
-------------------------------	----------------------

Mr. Goddard Winterbottom, PUB

September 17, 1982.

Bela Balassa, DRD

Development Strategies in Semi-industrial Economies

As the enclosed letter indicates, Professor Abramovitz, the Managing Editor of the Journal of Economic Literature has not yet received a copy of Development Strategies in Semi-industrial Economies. I would appreciate it if you could make arrangements for the book to be sent to him. The JEL was included among the journals which did not figure on the list of copies sent (see my memo of July 21st).

BBalassa:nc

September 17, 1982.

Mr. Moses Abramovitz  
Managing Editor  
Journal of Economic Literature  
Department of Economics  
Stanford University  
Stanford, California 94305

Dear Moe,

Thank you for your letter of September 7th. I am happy that you have received the Newly Industrializing Countries in the World Economy. I have just made a second request for Development Strategies in Semi-industrial Economies to be sent to you.

Yours sincerely,

Bela Balassa



September 17, 1982.

Mr. Thomas F. Johnson  
Director of Economic Policy Studies  
American Enterprise Institute for Public  
Policy Research  
1150 Seventeenth Street N.W.  
Washington, D.C. 20036

Dear Tom,

In accordance with our telephone conversation I enclose a short draft introduction to my paper. I will send you the release from the French publisher as soon as it arrives.

I very much enjoyed the seminar and appreciate your publishing my paper.

With best regards,

Sincerely yours,

Enclosure

Bela Balassa

The author of this paper, Professor of Political Economy at the Johns Hopkins University, is a long-time student of the French economy. He presented the paper at a seminar held at the American Enterprise Institute for Public Policy Research in July 30, 1982. The author deals with a unique experience in an industrialized country that should be of interest to policy makers, economists, and political scientists alike. The French translation of his paper is published simultaneously in the review Commentaire in France.

Mr. James Chaffey, EM2

September 17, 1982.

Bela Balassa, DRD

Travel Costs

I indicate in the following the additional cost involved in my travel to Istanbul on August 5-7: air fare \$646 and subsistence (Istanbul and Paris, for meeting with Chairman of Turkey consultation group) \$483, Totalling \$1129. In accordance with your memo, I would appreciate your arranging a transfer in this amount to the Morocco Divison who are paying my travel.

cc: Mr. Michael Carter, EM2

BBalassa:nc

September 17, 1982.

Mr. Tóth László Imre  
Kiskunfélegyháza, Szegfü u. 8.  
H-6100 HUNGARY

Dear Mr. Tóth:

In response to your letter I enclose a signed photograph.

With best regards,

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Bálassa

Septmeber 17, 1982.

Mr. Jean Waelbroeck  
Universite Libre de Bruxelles  
Faculte des Sciences Sociales  
Politiques et Economiques  
CP 139  
Avenue F.-D. Roosevelt 50  
B-1050 Brussels  
Belgium

Dear Jean,

I apologize for not having cited your joint book with Victor on the measurement of protection. The omission was because I was focusing on results pertaining to particular countries.

I read with great interest your paper on the application of the world economy model. I have found the results very interesting and I hope that they can be communicated to people who tend to under estimate the possibilities of adjusting to external shocks.

Yours sincerely,

Bela Balassa

1 1 61007

DR. CERIANI, BANCA NAZIONALE DEL LAVORO,  
QUARTERLY REVIEW, VIA VITTORIO VENETO, 119, ROME, ITALY  
WOULD LIKE TO RECEIVE 100 REPRINTS OF MY ARTICLE. PLEASE ALSO  
INDICATE YOUR APPROVAL FOR THE INCLUSION OF THE ARTICLE IN THE  
WORLD BANK REPRINT SERIES. THE TEXT OF THE ABSTRACT FOLLOWS. BELA  
BALASSA, ECONOMIC REFORM IN CHINA. ABSTRACT. PAPER EXAMINES RECENT  
EXPERIENCE WITH ECONOMIC REFORM AND READJUSTMENT IN CHINA. IT  
FURTHER MAKES RECOMMENDATIONS FOR A COMPREHENSIVE REFORM THAT  
WOULD REQUIRE TAKING MEASURES SIMULTANEOUSLY TO DECENTRALIZE  
DECISION MAKING, RATIONALIZE PRICES, PROVIDE APPROPRIATE INCENTIVES  
TO PRODUCTION UNITS, AND ENCOURAGE COMPETITION. THE RECOMMENDATIONS  
CONCERN CREDIT, INTEREST RATE, AND BUDGETARY POLICY; CAPITAL INFLOW,  
EXCHANGE RATES, TARIFFS, AND SUBSIDIES; PRICING AND INCENTIVES IN  
MANUFACTURING INDUSTRY; AGRICULTURAL POLICY; AND THE ROLE OF  
COOPERATIVES AND INDIVIDUAL ENTERPRISES. REGARDS, BALASSA

CABLE

9/17/82

Bela Balassa

Bela Balassa

BBalassa:nc

DRD - Director's Office

September 17, 1982.

Mr. Rolf Geberth  
Chairman, Turkish Consortium  
OECD  
2 rue Andre Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
France

Dear Mr. Geberth:

It was a great pleasure seeing you and I look forward to meeting you on the occasion of your visit to Washington. I expect to be here until early December except for Tuesdays and Wednesdays when I am teaching at Johns Hopkins University in Baltimore.

I enclose a copy of the paper I presented at the Istanbul seminar in August together with my back to office memo. Please consider the latter as confidential.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa

Enclosed Outward Orientation and Exchange Rate Policy in Developing Countries:  
The Turkish Experience.

Ms. V. Siervo, ACT

September 17, 1982.

Bela Balassa, DRD

Statement of Expenses

I am sorry we are unable to find the ticket jacket for trip No. 77891. It would seem that it has gotten lost in moving my office at the time of my return from the trip.

BBalassa:nc



1 1 61007

MEHMET GUN CALIKA, MEBAN SECURITIES BROKERAGE  
ODAKULE IS MERKEZI ISTIKLAL CADDESİ, 286 BEYOGLU, ISTANBUL, TURKEY  
FINAL VERSION OF MY PAPER QUOTE OUTWARD ORIENTATION AND EXCHANGE  
RATE POLICY IN DEVELOPING COUNTRIES: THE TURKISH EXPERIENCE UNQUOTE  
WAS SENT TO YOU ON AUGUST 31. PLEASE ACKNOWLEDGE RECEIPT. REGARDS,  
BALASSA

CABLE

9/17/82

BELA BALASSA

BELA BALASSA

DRD - Director's Office

BB:nc

September 17, 1982.

Mr. José M. de Morais Cabral  
Rua de Santa Catarina, 2  
1294 Lisbon Codex  
Portugal

Dear Mr. Cabral:

In my letter of August 24th I indicated that I planned to write the article you requested on my return to Washington. In the meantime, complications have arisen concerning my publication of a newspaper article on Portugal. Correspondingly, with great regret, I have to inform you that I will not be able to write the article.

It was good to see you in Washington and I hope that we meet again soon in Lisbon or in Washington.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1962.

Dr. Jesús Estanislao  
Director  
Institute of Industrial Economics  
Center for Research and Communication  
1607 J. Bocobo Street  
Malate, Manila  
Philippines

Dear Dr. Estanislao:

Professor Urquidi, President of the International Economic Association, suggested that I write to you concerning the possibility of my presenting a paper at the session "Developing Nations in an Interdependent World" you are organizing. I understand that Professor Luc Fauvel has already sent a copy of my proposal to you. To be on the safe side, I enclose another copy.

Looking forward to hearing from you, I remain,

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa  
Consultant, World Bank  
Professor of Political Economy  
The Johns Hopkins University

Papers Prepared on External Shocks, and Policy Responses to these Shocks  
in Developing Countries, 1973-78

Bela Balassa

"Export Incentives and Export Performance in Developing Countries: A Comparative Analysis," Weltwirtschaftliches Archiv, 1978 (1), pp. 24-61. Spanish translation in Políticas de Promoción de Exportaciones. Proceedings of a Seminar on Policies of Export Promotion sponsored by ECLA, IBRD, and UNDP and held in Santiago, Chile, in November 1976, Santiago, United Nations Economic Commission for Latin America, 1978, Vol. III, pp. 3-54. World Bank Reprint Series No. 59.

"Exports and Economic Growth: Further Evidence," Journal of Development Economics, June 1978, pp. 181-89. World Bank Reprint Series No. 68.

"The Newly-Industrializing Developing Countries after the Oil Crisis," Weltwirtschaftliches Archiv, Band 117, Heft 1, 1981, pp. 142-94. Portuguese translation in Pesquisa e Planejamento Economico, April 1981, pp. 1-77; Spanish translation in Integración Latinoamericana, September 1981, pp. 3-46. Republished as Essay 2 in Bela Balassa The Newly Industrializing Countries in the World Economy. New York, Pergamon Press, 1981, pp. 29-81. World Bank Reprint No. 190.

"Policy Responses to External Shocks in Selected Latin American Countries," Quarterly Review of Economics and Business, Summer 1981, pp. 131-64, and in Export Diversification and the New Protectionism: The Experience of Latin America (Werner Baer and Malcolm Gillis, ed.). Proceedings of a Conference cosponsored by the National Bureau of Economic Research, the Bureau of Economic and Business Research, University of Illinois, and the Fundacao Instituto de Pesquisas Economicas of the University of Sao Paulo and held in Sao Paulo, Brazil in March 1980. Champaign, Ill. National Bureau of Economic Research and the Bureau of Economic and Business Research, University of Illinois, 1981, pp. 131-64, Portuguese translation in Estudos Economicos, April-June 1981, pp. 11-50. Republished as Essay 3 in The Newly Industrializing Countries in the World Economy, 1981, pp. 83-108.

"The Policy Experience of Twelve Less Developed Countries, 1973-1978," World Bank Staff Working Paper No. 449, April 1981, pp. 36. To be published in a volume of essays in honor of Lloyd G. Reynolds.

"Adjustment to External Shocks in Developing Economies," World Bank Staff Working Paper No. 472, July 1981, pp. 31. To be published in the Proceedings of the Conference on Problem of Change in Relative Prices, organized by the International Economic Association and held in Athens in September 1981.

"Structural Adjustment Policies in Developing Countries," World Development January 1981, pp. 23-38.

"Disequilibrium Analysis for Developing Countries: An Overview of Issues and Techniques," April 1982; DRD Discussion Paper No. 36, June 1982, pp. 1-22; to be published in World Development.

Policy Responses to External Shocks in Developing Countries:

A Comparison of the 1974-75 and 1979-80 Experiences

**Abstract**

**Bela Balassa**

The paper compares the experience of developing countries with external shocks, and their policy responses to these shocks, in the years 1974-75 and 1979-80. The external shocks in question comprise the deterioration of the terms of trade associated in large part with the quadrupling of oil prices in 1974-75 and the increase of these prices by one-and-a-half times in 1979-80, as well as the world recessions of the two periods. In turn, the policy responses may have included additional external financing, export promotion, import substitution, and deflationary measures.

The author earlier examined the experience of altogether twenty-eight newly industrializing and less developed countries following the external shocks of 1974-75 (see the papers listed in the enclosure). The sample has now been enlarged to encompass fifty countries. This will permit analyzing the experience of countries at varying levels of economic development and contrasting the case of developing countries specializing in different product groups, such as food and minerals during the two periods.

September 16, 1982.

Mr. John Williamson  
The Institute for International Economics  
11 Dupont Circle N.W.  
Washington, D.C. 20036

Dear John,

Your letter of August 13th reached me on my return to Washington. This explains the delayed answer.

Sorry for the omission of the tables; I should have checked the paper before it went out. The changes you have made in the tables are fine. I do not have more recent data on the less-industrialized mineral economies.

Please add "After 1973" at the beginning of the first sentence of the first full paragraph of p. 11. On page 14, line 7, the figure should indeed be 4.4 percent.

With best regards,

Sincerely yours,

Bela Balassa

P.S. Please let me know the exact title of the volume in which the paper will appear. I presume that you will be the only editor.

September 16, 1982.

Monsieur Fouché  
Contrôleur général des Armées  
Directeur adjoint du C.H.E. Ar.  
Ministère de la défense  
Délégation générale pour l'armement  
Centre des hautes études de l'armement  
Ecole militaire  
21, place Joffre  
75700 Paris  
FRANCE

Dear Mr. Director,

Thank you for your letter of August 23rd which reached me after my return from a trip abroad.

I am happy to confirm the December 6 date for my conference. I may not, however, be able to stay for lunch as I have made arrangements for the remainder of the day.

I enclose the filled out form you sent me as well as my latest ~~curriculum vitae~~.

With best regards,

Sincerely yours,

Enclosures

Bela Balassa

Le 17 septembre 1982

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre du 23 août qui m'est parvenue à mon retour d'un voyage à l'étranger.

Je suis heureux de vous confirmer que je prononcerai ma conférence le 6 décembre. Malheureusement, mes obligations ce jour-là ne me permettront peut-être pas de me libérer pour le déjeuner.

Je vous renvoie ci-joint le formulaire que vous m'aviez demandé de remplir ainsi que mon curriculum vitae.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Bela Balassa

Monsieur Fouché  
Contrôleur général des Armées  
Directeur adjoint du C.H.E. Ar.  
Ministère de la défense  
Délégation générale pour l'armement  
Centre des hautes études de l'armement  
Ecole militaire  
21, place Joffre  
75700 Paris (France)



F I C H E

A RETOURNER DES QUE POSSIBLE  
A LA  
DIRECTION DU CENTRE DES HAUTES ETUDES DE L'ARMEMENT  
21, PLACE JOFFRE  
75700 PARIS

NOM : H. BERA BALASSA

CONFERENCE du : lundi 6 décembre 82 à (heure) : 10 h 30 à 12 h 30

COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

I. TRANSPORT

J'AURAI

JE N'AURAI PAS

DU PARKING POUR MA  
BESOIN ~~D'UNE~~ VOITURE POUR ME PRENDRE A :  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
HEURE : \_\_\_\_\_

II. CONFÉRENCE

a) JE PREFERE PARLER

ASSIS A UNE TABLE

DEBOUT A UN PUPITRE

b) J'AURAI BESOIN

D'UN TABLEAU DE PAPIER BLANC

DE CARTES (lesquelles ?)

D'UN RETROPROJECTEUR

D'UN PROJECTEUR POUR DIAPOSITIVES 24 x 36

D'UN PROJECTEUR DE CINEMA 16 mm

III. NUMÉRO DE COMPTE

CHEQUES POSTAUX \_\_\_\_\_

COMPTE BANCAIRE (avec adresse complète)

# 737515-2 Scudder Development Fund  
State Street Bank and Trust Co.  
P.O. Box 1912, Boston MA 02105

IV. LE DIRECTEUR DU C.H.E.Ar VOUS SERAIT TRES OBLIGE DE BIEN VOULOIR JOINDRE A LA USA  
PRESENTE FICHE VOTRE "CURRICULUM VITAE".

September 16, 1982.

Ms. Amy Auerbacher Wilson  
Professional Associate  
Committee on Scholarly Communication with  
the People's Republic of China  
National Academy of Sciences  
2101 Constitution Avenue  
Washington, D.C. 20418

Dear Ms. Wilson:

The paper on the Hungarian reform to be published in The Design of Development Strategies--Western and Chinese Perspectives has not appeared elsewhere. It is a different paper from one I published in the European Economic Review.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Mr. Victor L. Urquidi  
President  
International Economic Association  
El Colegio de Mexico  
Camino al Ajusco Num. 20  
Apartado Postal 20-671  
Delegacion Alvaro Obregon  
01000 Mexico, D.F.  
Mexico

Dear Victor,

Your letter of July 28th reached me only yesterday, on my return from a six weeks trip to Europe and Morocco, part business and part pleasure. This explains the delayed answer.

I appreciate your suggestion that I write to Dr. Jesús Estanislao of the Philippines concerning the possible inclusion of my paper at his session. On July 26th, Dr. Fauvel sent my proposal to him. I have not yet received an answer, however. On the basis of your suggestion I am writing to him today.

With best regards,

Sincerely yours,

Enclosure

Bela Balassa

Copy of ltr. to Dr. Jesus Estanislao dated September 16, 1982.

September 16, 1982.

Mr. Kuo-Shy Liang  
Chairman  
First Commercial Bank  
P.O. Box 56  
Taipei, Taiwan  
Republic of China

Dear Mr. Liang

Thank you for your letter of August 11th. Unfortunately, the publisher provides only one copy each for the co-authors of the book. However, I am able to send you two copies from the books published by the World Bank. They are mailed under separate cover.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Mr. Narongchai Akrasanee  
Managing Director  
The Industrial Management Co., Ltd.  
1770 New Petchburi Road  
Bangkok 10310  
Thailand

Dear Narongchai,

It was good to hear from you. I am glad to see from your letterhead that you have an interesting job to do.

The Bank now requires payment for working papers. However, Mrs. Helen Hughes who directed the project might be able to send you some. I am transmitting your letter to her.

Yours sincerely,

Bela Balassa

cc: Mrs. Hughes, EPPDR

September 16, 1982.

Mr. Paul Tarai  
7851 Stillwell Road  
Cincinnati, Ohio 45237

Dear Mr. Tarai:

Thank you for your letter of August 16th. I have sent your letter of August 16th to our Personnel Department. They will contact you in due course.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Journal of Comparative Economics  
Box 16A  
Yale Station, New Haven,  
Connecticut 06520

Dear Sir:

I enclose the signed copy of the copyright agreement for the publication of my paper in the Journal of Comparative Economics.

Yours sincerely,

Enclosure

Bela Balassa

cc: Mr. Ed. A. Hewett

# ACADEMIC PRESS, INC.

A Subsidiary of Harcourt Brace Jovanovich, Publishers

111 FIFTH AVENUE • NEW YORK, N. Y. 10003 • TELEPHONE (212) 741-6800

CABLE ADDRESS: ACADEMIC NEWYORK • TELEX: DOM. 12-7681 • INTL. 235555

Journal of COMPARATIVE ECONOMICS

Manuscript Number

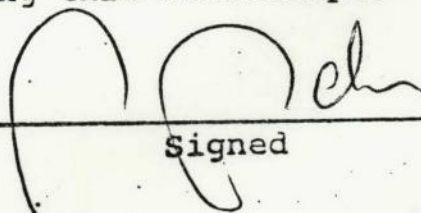
Manuscript Title Reforming the New Economic Mechanism in Hungary

Authors BALASSA, BELA

I hereby confirm the assignment of all copyrights in and to the manuscript named above in all forms and media to Academic Press effective if and when it is accepted for publication by Academic Press. (For U.S. government employee authors, this provision applies only to the extent to which copyright is transferable.) I also confirm that the manuscript contains no material the publication of which would violate any copyright or other personal or proprietary right of any person or entity, and I acknowledge that Academic Press is relying on this letter in publishing this manuscript.

July 15, 1982

Date

  
\_\_\_\_\_  
Signed

BELA BALASSA

\_\_\_\_\_  
Name (and title if not author)

To be signed by at least one of the authors (who has obtained the assent of the others, if any). In the case of a "work made for hire" (a work prepared by an employee within the scope of his or her employment or commissioned as a work for hire under a written agreement), an authorized representative of the employer should sign.

Please note: Manuscripts cannot be processed for publication until the Publisher has received this signed form.

If the manuscript is not published by Academic Press, this letter will not take effect.

Please return form to Journal of Comparative Economics, Box 16A  
Yale Station, New Haven, CT 06520



September 16, 1982.

Mr. J. C. Liu  
Associate Professor of Economics  
State University of New York  
at Binghamton  
Binghamton, New York 13901

Dear Mr. Liu:

The studies you refer to appear in my book Development Strategies  
in Semi-Industrial Countries which you can purchase from the Johns Hopkins  
University Press, Baltimore, Md.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Mr. Roberto de Rezende Rocha  
Rua Pompeu Loureiro, 79, Apt. 1001  
Copacabana  
Rio de Janeiro  
Brazil

Dear Mr. Rocha:

Thank you for sending me your curriculum vitae. I am afraid that the topics you have been working on are of greater interest to the IMF than to the World Bank. I suggest, therefore, that you write to the Fund.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Mr. Geoffrey Shepherd  
Rock Cottage  
Furner's Green  
Uckfield TN22 3 RN  
England

Dear Jeff,

It was good to hear from you and I am happy to know that you will bring your revised Mali study on visiting the Bank in mid November. I will be here at the time except for Tuesdays and Wednesdays when I teach at Hopkins. As you suggest it would be good if you could send me in advance your calculations on the shadow exchange rate.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Mr. E. Guillon  
Club de Dakar  
Secrétariat Administratif  
4, Avenue Hoche  
75008 Paris  
France

Dear Mr. Guillon:

I am in receipt of your note dated September 1, 1982 concerning the next general assembly meeting of the Club de Dakar. Having missed the last several meetings, I very much hope that I can participate at this one. I would be able to do so if the meeting takes place before January 25th when I have to resume my classes at the Johns Hopkins University.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 16, 1982.

Professor Walter Galenson  
Cornell University  
168 Ives Hall  
Ithaca, New York 14853

Dear Walter,

Thank you for your recent note concerning the Conference of the participants in the Asian NIC-U.S. project. As I earlier indicated I can participate only on the first day, October 4th, as I am teaching in Baltimore on October 5th. I would like to ask you, therefore, to schedule the discussion of my paper as well as that of Mrs. Kuo for October 4th.

Yours sincerely,

Bela Balassa

September 15, 1982.

Editorial and Documents Section  
UNCTAD Information Service  
Palais des Nations  
1211 Geneva 10  
Switzerland

Dear Sir:

Please send me,

"Protectionism and structural adjustment in the agricultural and other commodity sectors" (TD/B/885),

"Protectionism and structural adjustment:trends in world production and trade" (TD/B/887),

"Protectionism and structural adjustment in the world economy" (TD/B/888) and,

"Selected issues in the negotiation of international commodity agreements: an economic analysis" (TD/B/C.1/224).

Please bill me at the time of delivery.

Yours truly,

Bela Balassa

## OFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. Maurice Bart, EM2

FROM: Bela Balassa, DRD *B*

SUBJECT: Moroccan Protection and Incentives Study

DATE: September 7, 1982

1. On the occasion of my mission to Morocco (see back-to-office report) I reviewed the joint Bank-Moroccan protection and incentive study that was carried out in the framework of Research Project 671-85, The Industrial Incentive System in Morocco. I prepared the enclosed comments on the preliminary version of the summary report, which were discussed at an interministerial meeting on the study.

2. The summary report has proved to be very useful for the Moroccan government as well as for our mission. It will be revised on the basis of the comments received and we are asking for funds from the Research Committee to permit Brendan Horton, the chief investigator, to visit Washington for final discussions in early November. This will bring to an end a project that has experienced considerable delays but has been successful in meeting the objectives of evaluating industrial incentives and providing an input into policy formulation in Morocco.

cc: Messrs. Dubey, EMNVP; Asfour, EM2; Carter, EM2; Bonnel, EM2; Mateus, EM2; Duloy, VPERS; Stoutjesdijk, DRD; Pursell, IDF; Ms. Guerard, EM2.

Enclosure  
BBalassa:nc

COMMENTAIRES PAR MONSIEUR BALASSA  
SUR LE RAPPORT PRELIMINAIRE DE SYNTHESE RELATIF  
A LA STRUCTURE DES INCITATIONS DANS LE SECTEUR  
INDUSTRIEL AU MAROC

1/ Le rapport présente les résultats de l'étude sur la protection industrielle au Maroc d'une façon instructive. Il analyse aussi d'autres aspects du système d'incitations, mais ceux-ci sont traités d'une façon inégale. On devrait approfondir la discussion de quelques-uns de ces sujets ou bien les abandonner.

I. OBJECTIFS DE L'ETUDE ET DEFINITION DU CADRE DE REFERENCE

2/ La "situation de référence" en ce qui concerne "l'adéquation de la structure des taux d'intérêt" et "l'aspect budgétaire" de la protection tarifaire ou non-tarifaire ne sont pas traités dans le rapport. En outre, le "surcoût acceptable pour le consommateur" n'est pas défini (p.1) Finalement "la maximisation des possibilités d'intégration de l'industrie marocaine (p.2) n'est pas évoquée dans le reste du rapport.

3/ En ce qui concerne les prix de référence, on ne devrait pas exclure la possibilité de dumping (p.3). Plutôt, il faut dire qu'on s'est efforcé d'obtenir des prix qui ne sont pas de dumping. D'ailleurs, on ne peut pas dire que "le dumping a une connotation précise qui est que le prix de vente est inférieur au coût variable de production" (p.2n). Selon le GATT, il s'agit de dumping si le prix à l'exportation est inférieur au prix sur le marché national.

4/ En ce qui concerne le maintien de l'égalité entre le prix intérieur à la production et le prix international, il est d'accord qu "idéalement, la première approche devrait être retenue avec détermination de la subvention en fonction de la valeur ajoutée économique" (p.4) (D'ailleurs, cette solution n'entraîne pas un surcoût pour le consommateur). Mais au cas où cette approche ne peut pas être retenue, le "second best" consiste en une combinaison de droits de douane et de subventions à l'exportation. En même temps, on devrait préciser si la promotion industrielle serait de caractère permanent ou temporaire/et si elle devrait s'appliquer aux industries naissantes ou à toute l'industrie.



5/ La protection industrielle aura comme conséquence une réduction du taux de change d'équilibre. Ainsi, on ne peut pas parler d'un surcoût des inputs non-échangeables (p.4) si leurs prix n'augmentent pas plus que l'écart, en pourcentage, entre le taux de change d'équilibre dans une situation de libre échange et le taux en vigueur (la surévaluation du dirham due à la protection). Les mêmes conclusions s'appliquent aux prix des biens d'équipement (p.5).

6/ Le sujet du taux de change d'équilibre, et l'impact de la protection sur ce taux, devrait en être abordés dans le premier chapitre du rapport. Ceci est nécessaire pour la meilleure compréhension des résultats empiriques, qui ont été calculés au taux de change en vigueur. Il faut considérer en plus la possibilité que le taux de change en vigueur entraîne un déficit de la balance commerciale, ce qui nécessite des emprunts excessifs. D'ailleurs, la recommandation selon laquelle "le taux de change monétaire soit adapté aux objectifs du Plan et à la dotation du pays en ressources humaines financières et économique" (p.5) est tout à fait ambiguë. La même constatation s'applique à la phrase qu' "il faut que la politique en matière de crédit et des taux d'intérêt soit adapté aux besoins du pays" et qu' "il faut que les régimes fiscaux des impôts directs soient appropriés" (p.6).

## II. LE CADRE ACTUEL DES REGIMES FISCAUX ET DES INCITATIONS

7/ Il n'est pas clair comment a-t-on choisi les produits qui sont inclus dans le Tableau I. D'autre part, la liste des produits importés assujettis à un taux de TPS plus élevé que les produits nationaux devrait être fournie dans ce chapitre et les résultats du Tableau I ajustés pour cette différence. Il faudrait aussi fournir une liste des produits assujettis aux droits de sortie et indiquer les taux en vigueur.

8/ Le système des impôts directs est très compliqué au Maroc. Pour une meilleure compréhension, on devrait présenter un exemple sur les impôts payés par les personnes morales et physiques. En ce qui concerne ces derniers, les cotisations à la sécurité sociale devraient être incluses dans le calcul. Finalement, les changements intervenus dans le code d'investissement industriel entre 1973 et 1982 devraient être indiqués.

9/ Le rapport évoque plusieurs fois l'existence des restrictions quantitatives, ainsi que le désir de l'Administration marocaine d'atténuer le risque du monopole, sans préciser les mesures actuellement utilisées. Il faudrait indiquer le champ d'applications de la protection non-tarifaire et décrire les actions qui ont été prises pour promouvoir une concurrence interne.

10/ Le mode d'opération de l'OCE devrait être clarifié. Il faut aussi décrire le système de contrôle des prix à l'exportation et préciser l'envergure de ce système. Des précisions devraient être aussi données en ce qui concerne l'impact du Code d'Investissement sur les exportations. Finalement, le mode d'opération de la Caisse de Compensation (p.23) et son champ d'application devraient être clarifiés.

11/ La description du cadre financier pourrait être améliorée. Il faudrait noter d'abord l'importance de l'encadrement du crédit au Maroc. Egalement, on doit préciser les "restrictions habituelles concernant la part des investissements qui peut être financés" (p.25). Finalement, le rôle du crédit bail ou leasing devrait être expliqué.

### III. ANALYSE ET CRITIQUE DES REGIMES FISCAUX ET INCITATIFS

12/ Le problème principal de la protection au Maroc est "le surcoût important, par rapport aux prix internationaux, des prix producteurs des produits marocains, ainsi que la dispersion très importante de ces écarts" (p.28). La perte de devises n'est qu'un aspect de la substitution de produits assujettis à des droits de douane différents et son importance ne devait pas être exagérée. D'autre part, le surcoût des inputs échangeables (pp. 29-32) présente un problème économique seulement s'il est supérieur à la surévaluation du dirham due à la protection (voir Para 5 ci-dessus). Dans le cas contraire, il y a une distorsion en sens inverse. Ainsi, la conclusion selon laquelle "il s'agit ici donc d'une cause directe de la non-compétitivité des industries tant sur le plan interne qu'externe" (p.32) doit être modifiée. Il faut ajouter qu'en présence de la protection on crée des distorsions si les droits de douane de quelques "produits sensibles" sont réduits à zéro (p.33).

13/ Le droit de douane optimal est nul seulement si les industries naissantes sont subventionnées. D'autre part, on ne devrait pas confondre les effets des droits de douanes sur l'affectation des ressources et sur l'inflation. Si l'on considère que les droits de douane et une dévaluation sont des alternatives pour équilibrer la balance de paiements, la différence entre les deux n'est pas dans leur impact sur l'inflation mais dans leur effet sur l'affectation des ressources (p.33).

14/ La phase, selon laquelle "les prix-producteurs pour les articles exportés sont systématiquement juste inférieurs aux prix internationaux, à cause de la taxe statistique de 0,5% perçue sur toutes exportations" (p.42) devrait être modifiée. Il ne s'agit pas de la constatation d'un fait mais seulement d'une hypothèse. Ainsi il est tout à fait possible que les exportateurs marocains pratiquent le dumping sur les marchés extérieurs. Apparemment, l'étude n'a pas envisagée cette possibilité.

15/ On ne peut pas dire qu' "il n'y avait pas de mesure commune entre les CPNs et les CPTs (p.45) dans les industries autres que le textile. Et malgré le fait qu'on ne pouvait pas décerner un rapport systématique entre les deux, il faudrait indiquer les divergences entre les CPNs et les CPTs qui relèvent un manque d'utilisation de la protection tarifaire ou l'effet de la protection non-tarifaire. Il faudrait aussi clarifier dans le texte ~~des~~ les constatations suivantes:

- (p.44) Pourquoi est-ce que les distributeurs revendent-ils les fers à bétons à un prix moins élevé que le prix de vente de l'usine ?
- (p.44) Pourquoi a-t-on choisi un CPN de 1,45 pour les cuisinières, quand la fourchette des écarts de prix se situe entre 75 et 100%
- (p.45) Pourquoi a-t-on choisi un CPN de 1,30 pour les téléviseurs, quand les comparaisons de prix plus récentes indiquent des écarts de prix avoisinant 100% ?
- (p.45) Qu'est ce que c'est "la taxe de peréquation" ?
- (p.45) Comment l'Administration a-t-elle imposé une "surconsommation" de pâte nationale ?
- (p.46) Le prix élevé du PVC est-il dû à la protection ou au coût de transport?
- (p.46) Pourquoi devrait-on considérer la peinture et les détergents comme produits non-échangeables, quand ils entrent dans le commerce international ?
- (p.49) Est-ce que l'acide sulfurique et le chlore sont des produits non-échangeables ?

16/ Dans la discussion du surcoût de l'amortissement et des inputs non-échangeables (p.49), on néglige de nouveau le fait qu'il existe une surévaluation du dirham par rapport à la situation de libre échange. Aussi, peut on parler d'un "désordre" dans les domaines comme celui des droits d'entrée ?

17/ On ne devrait pas introduire l'expression "marge de transformation". Ceci n'est rien d'autre que la valeur ajoutée, selon les formules utilisés. En même temps, on crée l'impression qu'il s'agit du coût de transformation quoi que les bénéfices excédentaires, dus à la protection, y sont inclus. Il faut ajouter qu'on ne sait pas si une "société serait très rentable à l'exportation" (p.54). Il est possible qu'on exporte au coût marginal. Finalement, il y a de la répétition dans le chapitre III.2.2. et l'expression "des importations réelles" devrait être élucidée.

18/ Dans le cas des filés de coton et pour d'autres produits les coefficients nominaux de protection des inputs sont les mêmes pour les exportations que pour la production pour le marché national. Etant donné la détaxation des inputs destinés à l'exportation, il doit y avoir une différence entre les deux.

19/ Il faudrait examiner les cas de valeur ajoutée négative aux prix de référence. D'ailleurs, dans les industries chimiques et parachimiques, c'est le CPN et pas le CPE qui indique l'augmentation du prix de revient pour les industries en aval (p.60). Finalement, qu'est-ce que c'est un "carton couché" ? (p.62). Plusieurs observations s'imposent concernant les Remarques Complémentaires d'Ordre Général. Il faudrait d'abord expliquer pourquoi le régime de l'admission temporaire est difficile à appliquer pour certains produits. En ce qui concerne le surcoût des inputs nonéchangeables et de l'amortissement l'hypothèse qu'"il s'agit probablement d'un problème peu important pour l'industrie de confection (et les industries légères d'une façon plus générale) mais que pour une industrie lourde d'exportation (telle la pâte à papier) il s'agit d'un problème majeur" (p.63) devrait être étayée par des données. En même temps, les conclusions devraient être modifiées en prenant en considération la surévaluation du dirham due à la protection.

20/ Il n'est pas certain que la protection augmente le coût de la main d'oeuvre . Si l'on compare la situation actuelle avec celle du libre échange, le taux de change sera plus élevé dans le deuxième cas, augmentant ainsi le prix des produits dont la protection est moindre que la surévaluation du dirhams. Si les travailleurs consomment d'avantage de ces produits, en particulier les produits d'alimentation, qui ne sont pas protégés le coût de vie ainsi que les salaires augmenteront par rapport à la situation actuelle.

21/ On ne devrait pas exagérer la possibilité d'une détérioration de la balance commerciale due à la protection. Il y a peu de cas de valeur ajoutée négative aux prix de référence et ils pourraient être probablement expliqués par des erreurs de calcul. Il en est différemment pour les sociétés à participation étrangère ou le transfert des dividendes pourrait occasionner une perte de devises. On devrait néanmoins indiquer l'importance du capital étranger dans l'industrie marocaine. Il faudrait aussi expliciter les raisons pour un taux de change surévalué (PP. 68,69).

22/ La discussion des effets de la protection sur les recettes budgétaires n'est pas satisfaisante. La protection peut augmenter au lieu de diminuer les recettes à court terme, et une majoration des impôts s'imposerait plutôt au cas où on éliminerait la protection tarifaire (p.69). D'ailleurs, il ne serait pas difficile de chiffrer les effets budgétaires de la protection.

23/ Les effets néfastes de l'exonération des exportations de l'IBP sont exagérés dans le rapport. Il est peu probable que cette exonération "entraînerait des exportations à perte en devises" (p.71). Les coûts variables n'étant pas modifiés, l'exonération de l'IBP ne représente qu'une incitation très modeste par rapport à la protection industrielle dont bénéficient les ventes sur le marché national. D'ailleurs, ça se voit clairement dans le Tableau 7. En même temps, il faut expliquer pour quelle raison plusieurs secteurs n'ont pas bénéficié de cette exonération . Finalement, on ne comprend pas pourquoi "la structure des incitations conduirait les entreprises exportatrices à minimiser le recours au capital importé" (p.77).

#### IV. PROBLEME DIVERS

24/ La discussion de la structure financière n'est pas satisfaisante. D'abord la relation entre les capitaux circulants et la rotation des dettes à court terme n'est pas claire. Il va de soi que dans toute entreprise, les capitaux permanents sont plus importants que les immobilisations (p.85). En outre, les conclusions en ce qui concerne les effets de la protection sur "un endettement excessif", "un déséquilibre de la structure financière", "une dégradation de la capacité d'endettement", et "un fonds de roulement négatif qui obère dangereusement la trésorerie de l'entreprise" (p. 86), n'ont pas été établies. Finalement, une ré-évaluation des bilans s'impose pour éviter les distorsions et la taxation du capital.

#### V. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ACTIVITES

25/ La rémunération des capitaux propres (RCP) devrait être calculée avant l'impôt pour la comparer à la rentabilité économique du capital (CER). D'ailleurs, le coût économique des devises devrait être comparé au CPE global. Ces résultats sont influencés par la différence entre la rémunération actuelle des facteurs de production et leurs prix de référence. Le calcul de prix de référence devrait être explicite. Un coût d'opportunité du capital de 12 percent semble être trop bas. D'autre part, le prix de référence de la main d'oeuvre n'est pas indiqué dans le rapport. Finalement, il n'y a pas des données sur le caractère capitaliste des activités industrielles.

#### VI. APPRECIATION DE L'IMPACT DE LA STRUCTURE DE LA PROTECTION SUR LE REGIME DES TAUX DE CHANGE ET DE LA BALANCE DE PAIEMENTS.

26/ Pour une meilleure compréhension des résultats empiriques, la discussion sur le taux de change devrait intervenir au début du rapport. En même temps, une partie de la discussion qui suit (pp. 94-97) a été déjà dit avant.

27/ Le "remède classique de dévaluation et réduction des dépenses" (p.100) s'applique au cas où les emprunts à l'étranger sont supérieurs à leur niveau désiré. (Vide para.6 ci-dessus). La discussion des pages suivantes est trop compliquée. Elle pourrait être présentée d'une façon plus simple et sans les diagrammes.

## VII. CONCLUSION ET ESQUISSE D'UN PLAN D'ACTION

28/ Il faut souligner de nouveau qu'on ne peut pas évaluer le coût de l'amortissement sans prendre en considération la surévaluation du dirham due à la protection. D'autre part, il n'est pas clair qu'un surcoût de l'amortissement entraîne "un biais en faveur du marché local et contre les exportations" (p.108). Dans la mesure où les équipements utilisés par les exportateurs sont exonérés du droit de douane et de l'IBP, la conclusion est inversée. Aussi, comme il a été indiqué ci-dessus, la protection n'entraîne pas obligatoirement une augmentation du coût de travail et des effets inflationnistes.

29/ En ce qui concerne les mesures à utiliser, il faut insister sur l'importance de la neutralité des incitations entre les ventes sur le marché national et à l'étranger. Une dévaluation compensée représenterait un pas dans cette direction. En même temps, elle entraînerait une amélioration de la balance de paiements, ainsi remédiant, un déséquilibre dans "le modèle traditionnel" (p.99). D'autre part, la recommandation qu'"il faut faire du TCM (taux de change monétaire) un véritable instrument de politique économique, à modifier régulièrement en fonction de l'évolution des besoins de l'économie" (p.114) est loin d'être clair.

30/ Des recommandations devraient être faites sur le contrôle des prix ainsi que sur la protection non-tarifaire. En outre, les mesures à utiliser concernant les industries naissantes devraient être examinées. Finalement on doit expliquer qu'une protection effective uniforme ne peut pas être établie par des droits de douane uniformes. Ceci est le cas parce que les inputs exportés ont une protection nul.

31/ La version finale du rapport devrait se concentrer sur les résultats propres de l'étude. Il faut aussi faire une comparaison des taux de protection des activités industrielles afin de dégager la structure des incitations dans le secteur. Finalement, une comparaison des coûts économiques de devises des différentes activités permettra d'établir l'avantage comparé du Maroc dans le secteur manufacturière.

## OFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. Maurice Bart, EM2

FROM: Bela Balassa, DRD

SUBJECT: MOROCCO Mission: Back-to-Office Report

DATE: September 7, 1982

1. The Industrial Incentives and Export Promotion Mission was in the field between August 29 and September 11. It consisted of Bela Balassa (mission chief), Rene Bonnel, Abel Mateus, Jose da Silva Lopes (consultant) and Brendan Horton (consultant). Three Moroccan members of the incentives unit, carrying out the Moroccan protection and incentives study at the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, participated in the work of the mission. (A separate memo reports on the progress of the study.)

2. In the course of the mission, we met with the Minister of Economic Affairs, the Minister of Commerce, Industry, and Tourism, the Secretary General of the Ministry of Finance, and the Secretary General of the Ministry of Planning, with other government officials, and with representatives of the private sector. Mr. Michael Carter took part in the initial discussions; Mr. Francois Ettori participated in later meetings as well as in the mission's deliberations on incentives policy.

3. At the conclusion of the mission, we transmitted the enclosed aide memoire, entitled "La politique industrielle au Maroc" to the Moroccan government. The recommendations contained in the aide-memoire have been formulated against the background of a rising current account deficit of Morocco, which is expected to reach 14 percent of the gross domestic product in 1982, with further account taken of the increasing budget deficit.

cc: and cleared with Messrs. Carter and Bonnel EM2

cc: Messrs. Chaufournier, EMNVP; Dubey, EMNVP; Asfour, EM2; Bachmann, EM2; Piccotto, EMP; Carmignani, EMP; Zaiden, EMP; Fuchs, IND; Tolbert, IND; Ms. Guerard, EM2.

ERS Directors, DRD Senior Staff, CPD Senior Staff  
Mission members, Mr. Ettori, EMP.

Enclosure  
BBalassa:nc



## LA POLITIQUE INDUSTRIELLE AU MAROC

### RESUME ET CONCLUSIONS

Cette aide mémoire présente les conclusions préliminaires de la mission de la Banque Mondiale sur la politique industrielle au Maroc. Les recommandations concernent les incitations d'ordre général, les incitations à l'exportation, la protection industrielle, le choix des projets d'investissement, la fiscalité directe et indirecte, ainsi que le financement industriel.

L'aide mémoire souligne le lien entre la politique industrielle et la politique macroéconomique au Maroc. Il est indiqué que ces dernières années l'augmentation de la protection industrielle par le biais des restrictions quantitatives et de la taxe spéciale (équivalent à une dévaluation de 16,5 pour cent pour les importations) a porté peu de fruits, étant donné le fait que dans le marché exigu du Maroc les possibilités de remplacement des importations se sont de plus en plus raréfiées. En même temps, les exportations se trouvant défavorisées par le système d'incitations et par le taux de change, n'ont pas connu un développement rapide. Il en résulte un ralentissement du développement industriel ainsi qu'une détérioration de la balance de paiements.

L'aide mémoire propose une série de mesures pour donner un nouvel essor au développement industriel et améliorer la balance des paiements. Une mesure d'incitation d'ordre général serait une dévaluation de 16,5 pour cent, accompagnée de la suppression de la taxe spéciale. Cette dévaluation compensée représenterait une subvention implicite à la valeur ajoutée des exportations de 16,5 pour cent. Une autre alternative serait d'accorder une subvention directe et explicite en fonction de la valeur ajoutée des exportations.

Selon nos calculs, après une année d'ajustement, une dévaluation compensée de 16,5 pour cent donnerait lieu à une augmentation des exportations marocaines de 12 pour cent et une amélioration de la balance courante de 344 millions de dollars. En même temps, le déficit budgétaire augmenterait de 1,5 milliard de dirhams sous l'hypothèse d'une augmentation du prix des produits compensés, dans la mesure où cela est rendu nécessaire par l'augmentation du coût en dirhams de leurs importations.

Ce déficit supplémentaire pourrait être financé par une augmentation de 2,5 points de la taxe sur les produits et les services (TPS). Il est souligné que le fardeau fiscal sur les ressortissants marocains serait réduit, étant donné la réduction importante des recettes provenant de la taxe spéciale. On pourrait envisager, en outre, la suppression de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels (IBP) dont bénéficient les exportations.

L'alternative d'une subvention directe sur la valeur ajoutée des exportations rencontrerait des problèmes d'ordre administratif et politique ainsi qu'une tendance à restreindre son champ d'application. En même temps, une subvention limitée aux exportations des produits industriels aurait des effets beaucoup moins importants sur la balance de paiements qu'une dévaluation compensée quoique ses répercussions sur le budget seraient favorables.

Dans les deux cas, l'amélioration de la balance de paiement serait principalement le résultat de l'expansion des exportations, ce qui entraînerait des effets multiplicateurs dans l'économie. Une telle politique d'ajustement est supérieure à une politique déflationniste qui aurait des effets défavorables sur l'activité économique au Maroc. Elle contribuerait en outre à un sain développement industriel basé sur les avantages comparatifs du Maroc, à l'augmentation du taux d'utilisation des capacités, ainsi qu'à l'exploitation des économies d'échelle.

La dévaluation compensée de 16,5 pour cent ou une subvention équivalente sur la valeur ajoutée pourrait se faire en deux temps sur une période d'un an. Cette mesure réduirait la discrimination contre les exportations, mais il resterait néanmoins une discrimination importante due à l'existence de droits de douane et de restrictions quantitatives à l'importation. Cette discrimination favorise les activités industrielles protégées qui ont un coût économique de devises épargnées par le remplacement des importations plus élevées que le coût économique des devises gagnés par les exportations. Ceci représente une perte pour l'économie marocaine qui devrait être réduite par des incitations supplémentaires aux exportations et par la réduction de la protection industrielle.

L'aide mémoire propose plusieurs mesures visant la croissance plus rapide des exportations telles que la généralisation de l'admission temporaire aux consommables et aux inputs indirects; le remplacement de la caution bancaire relative à l'admission temporaire par la garantie d'une institution publique; la suppression de la taxe statistique sur les exportations; la libéralisation de l'allocation des devises; un statut privilégié pour les sociétés commerciales d'exportation et pour les travaux publics à l'étranger; l'élimination du monopole des transporteurs marocains, et son remplacement par une marge de préférence modeste.

En outre, des aménagements sont proposés en ce qui concerne le système de crédit à l'exportation, la garantie de taux de change, et l'assurance à l'exportation. En particulier, les limites des crédits de préfinancement devraient être augmentées et l'octroi de ces crédits devrait être plus automatique; il faudrait prolonger la durée des crédits à moyen terme pour les travaux publics ainsi que pour l'exportation de l'équipement lourd; la prime sur les contrats de risque de change devrait varier selon le risque de change des différentes monnaies; et les nouvelles propositions de l'administration marocaine concernant l'assurance à l'exportation devraient être mises en oeuvre dans les plus brefs délais.

L'adoption de la nouvelle nomenclature tarifaire devrait permettre l'objectif de rationaliser le système douanier, en réduisant les écarts des taux de droits de douane et en établissant un plafond de 60 pour cent pour ces taux. Cette réforme devrait être suivie par une réduction des droits de douane sur une période de cinq ans, en adoptant comme objectif la réalisation d'un taux uniforme de protection effective de 25 pour cent de la valeur ajoutée. Pendant la même période, les restrictions quantitatives à l'importation devraient être abolies.

Une protection effective de 25 pour cent pourrait être accordée aux nouvelles industries; on pourrait néanmoins envisager à titre temporaire l'imposition de restrictions quantitatives à l'importation dans les cas où les utilisateurs ont une préférence pour les produits étrangers, et dans le cadre de contrats avec les entreprises individuelles visant à la limitation de leurs marges bénéficiaires.

La BNDE pourrait financer tous les projets d'investissement qui ne nécessitent pas une protection effective supérieur à 25 pour cent. Dans le cas des anciennes industries qui ont une protection plus élevée, ceci requiert un calcul de rentabilité économique. Un tel calcul aurait une importance particulière pour les grands projets inscrits dans le Plan 1981-85.

On devrait aussi envisager l'amélioration du système fiscal. Dans le but d'instaurer un impôt sur la valeur ajoutée, la généralisation du droit à la déduction fiscale, l'élimination de la règle du butoir, et l'application du principe de la neutralité entre produits importés et locaux pourraient être envisagées en ce qui concerne la TPS dans le cadre de la loi de Finances de 1982.

En ce qui concerne l'impôt sur les entreprises, il serait souhaitable d'étendre le champ d'application du régime de l'IBP sur les bénéfices réels et d'abolir les taxes qui frappent les immobilisations et les équipements, telles que la patente, la taxe urbaine, et la taxe d'édilité.

L'élargissement de l'assiette de l'IBP permettrait de réduire les taxes excessives sur les entreprises individuelles et sur les traitements et les salaires moyens et élevés. Il faudrait aussi assurer la ré-évaluation des bilans, dont la plus value devrait être utilisée dans les nouveaux investissements.

Des mesures devraient être prises pour augmenter l'épargne publique et privée. Une austérité plus grande au niveau des dépenses publiques s'impose et les investissements publics improductifs, eux aussi, devraient être révisés en baisse. L'épargne privée pourrait être stimulée par la réduction des charges sur les dépôts à terme et les dépôts d'épargne sur livret, l'augmentation du taux d'intérêt sur les comptes à vue des travailleurs marocains à l'étranger ainsi que l'émission d'obligations à moyen terme pour le grand public.

Afin d'augmenter la disponibilité des crédits à moyen terme et à long terme aux entreprises, on pourrait envisager l'établissement d'une banque d'affaires au Maroc. Finalement, les investissements orientés vers l'exportation pourraient être encouragés par une ristourne du taux d'intérêt sur ces investissements en remplacement de la ristourne globale de 2 pour cent sur les crédits de la BNDE.

Bela Balassa  
Chef de la mission

## LA POLITIQUE INDUSTRIELLE AU MAROC

### INTRODUCTION

Grâce à la croissance rapide de la demande intérieure et la mise en oeuvre des mesures protectionnistes, il s'est produit au Maroc un essor rapide de la production industrielle après l'indépendance. Malgré des investissements importants après la révision du code des Investissements industriels en 1973, le rythme du développement industriel s'est ralenti pendant la période de 1973-79 où il était inférieur à celui du revenu national. La tendance vers la baisse a continué depuis et pendant les deux dernières années la production industrielle a stagné.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats. D'abord, dans le marché exigü du Maroc les possibilités de remplacement des importations se sont trouvées de plus en plus épuisées. Ceci s'est produit malgré le fait que les utilisations plus fréquentes des restrictions quantitatives ainsi que l'augmentation de la taxe spéciale, qui a été portée à 15 pour cent (16,5 pour cent le timbre douanier inclus), ont accru le niveau de protection. L'augmentation de la protection industrielle a rendu plus sévère la discrimination du système des incitations à l'égard des exportations industrielles. En particulier, la taxe spéciale, qui représente une dévaluation implicite de 16,5 pour cent pour les importations, n'a pas de contrepartie pour les exportations.

\*Si les exportations industrielles ont néanmoins augmenté ces dernières années, ceci a été dû en grande partie à l'exploitation des possibilités offertes dans quelques activités utilisant la main d'oeuvre et les inputs importés (vêtements, électroniques) et aux effets de la conjoncture économique nationale défavorables sur l'utilisation des capacités industrielles. Ainsi, plusieurs années de médiocres ou de mauvaises récoltes ont atténué la demande intérieure pour les produits industriels, poussant les firmes vers les marchés extérieurs.

De bonnes récoltes entraîneraient une augmentation de la demande intérieure pour les produits industriels, mais les exportations industrielles pourraient en souffrir, étant donné les avantages financiers que présentent les marchés intérieurs hautement protégés. En même temps, un essor rapide des exportations industrielles est nécessaire pour assurer un sain développement industriel basé sur les avantages comparatifs du Maroc, l'exploitation des économies d'échelle, ainsi qu'une amélioration de la balance de paiements. Les résultats favorables d'une telle politique sont indiqués par l'exemple des pays de l'Extrême Orient et, plus récemment, celui de la Turquie.

CONSIDERATIONS MACRO-ECONOMIQUES

L'écart en ressources (la différence entre les importations et les exportations des biens et des services, excluant la compensation des facteurs de production) a atteint un record de 16,5 pour cent du PIB au Maroc en 1977. Il a baissé pendant les années suivantes jusqu'à un niveau de 8,0 pour cent du PIB en 1980. Il a augmenté depuis à 12,6 pour cent du PIB en 1981 et, selon les dernières estimations, à 12,6 pour cent du PIB en 1982.

Cette détérioration de la balance des paiements marocaine est due à plusieurs facteurs. Après 1979, l'épargne publique (la différence entre les recettes fiscales et les dépenses courantes) est devenue de plus en plus négative, s'élevant à moins 3.5 pour cent du PIB en 1981. En outre, entre 1973 et 1980 le dirham s'est apprécié de 14 pour cent par rapport aux monnaies de ses partenaires commerciaux.

Selon les calculs de la Banque du Maroc, la dévaluation du dirham après Septembre 1980 a approximativement rétabli, en moyenne, le taux qui existait en 1973. Mais ce résultat est en grande partie expliqué par un changement de la pondération utilisée qui a augmenté la part du dollar de 15 à 30 pour cent et a réduit celle du franc français de 38 à 25 pour cent. Si on maintient la pondération antérieure, la dévaluation du dirham entre Septembre 1980 et Août 1982 est de 7 pour cent au lieu de 14 pour cent.

- 3 -

Cependant, la nouvelle pondération, basée sur l'importance relative des monnaies utilisées pour le règlement des transactions en 1978, ne reflète pas l'importance économique des divers pays dans le commerce extérieur du Maroc. Ainsi, en 1978, la part des Etats-Unis était de 3 pour cent dans l'exportation et de 8 pour cent dans l'importation marocaine, tandis que celle de la France (la zone franc incluse) était de 28 et de 27 pour cent. En outre, la France représente une partie très importante du tourisme au Maroc ainsi que des transferts des émigrants marocains.

En même temps, comme il a été dit auparavant, l'imposition de la taxe spéciale représente une dévaluation implicite de 16,5 pour cent pour les importations marocaines. Cette dévaluation supplémentaire a augmenté la discrimination envers les exportations qui se trouvaient déjà défavorisées par le taux de change. Ainsi, mis à part quelques produits traditionnels, la compétitivité des exportations marocaines est compromise.

#### MESURES D'INCITATIONS D'ORDRE GENERAL

Une dévaluation compensée par la réduction, voire l'élimination, de la taxe spéciale sur les importations permettrait de poursuivre deux objectifs à la fois : une amélioration de la balance de paiements et une réduction de la discrimination contre les exportations. Elle donnerait un essor aux exportations industrielles ainsi qu'aux exportations de produits primaires.

Les effets escomptés d'une dévaluation compensée de 16,5 pour cent, accompagnée de l'élimination de la taxe spéciale, sont indiqués dans l'annexe. Il apparaît qu'après une année d'ajustement la valeur des exportations des marchandises en dollars augmenterait de 12 pour cent. Ceci entraînerait une augmentation de 33 pour cent des exportations de produits industriels et de 13 pour cent des produits alimentaires et agricoles en dollars. Dans le cas des phosphates, de l'acide phosphorique, et de l'énergie, il n'y aurait pas d'accroissement en dollars. En outre, les recettes du tourisme augmenterait de 16 pour cent et les transferts des travailleurs marocains émigrés de 8 pour cent.



Cette augmentation des exportations pourrait être accomplie par une utilisation plus grande des capacités existantes. Ainsi, on n'a pas chiffré l'effet des exportations sur les investissements qu'une dévaluation compensée pourrait entraîner.

La croissance des exportations de marchandises qu'une dévaluation compensée susciterait consiste en une augmentation des exportations existantes ainsi qu'en de nouvelles exportations. En ce qui concerne les produits industriels, l'industrie textile marocaine a connu beaucoup de succès dans l'exportation des pantalons, où elle se heurte à des restrictions quantitatives dans le Marché Commun. Elle pourrait néanmoins entreprendre l'exportation d'autres produits d'habillement et explorer d'autres marchés si le taux de change était plus favorable. En outre, l'exportation des chaussures et des produits de cuir non soumis à des restrictions à l'étranger pourrait augmenter même si cela nécessitait l'importation de peaux.

Dans l'industrie chimique, les exportations d'insecticides, de savon et de produits cosmétiques pourraient s'accroître et des possibilités existent pour l'exportation de produits pharmaceutiques. En ce qui concerne les produits mécaniques et électriques, entre autres, les exportations de fours industriels, d'appareils ménagers (cafetières, sucriers, et casseroles), de bicyclettes, et d'autocars pourraient bénéficier d'une dévaluation compensée et une nouvelle gamme de produits à l'exportation pourrait se développer.

Cette augmentation de l'exportation des produits industriels ne se heurtera pas à des restrictions à l'étranger, car elles sont inexistantes en dehors de l'habillement. Etant donné la faible part de l'industrie marocaine dans le marché mondial, des restrictions ne sont pas à craindre même dans l'avenir. Ceci est le cas aussi pour certains produits alimentaires et agricoles quoique des restrictions sont appliquées dans le Marché commun sur certains de ces produits.

Le cas de la Turquie indique les possibilités d'augmentation des exportations sans se heurter à des restrictions à l'étranger. A la suite d'une dévaluation en termes réels d'un tiers, assortie d'incitations à l'exportation, l'exportation des produits turcs a augmenté de 62 pour cent de 1981, l'augmentation étant de 119 pour cent pour les produits industriels. Il est escompté qu'une augmentation de 26 pour cent et de 60 pour cent respectivement se produira en 1982.

Les exportations turques ont crû le plus rapidement dans les pays du Moyen-Orient, dont la part dans l'exportation totale est passée de 20 pour cent en 1980 à 42 pour cent en 1982. Les travaux publics ont connu aussi un essor remarquable dans cette région avec une augmentation des contrats de 2 milliards de dollars fin 1979 à 12 milliards fin 1982. Mais les exportations turques vers les pays de l'OCDE, elles aussi, ont augmenté de 35 pour cent en dollars, tandis que les importations totales de ces pays ont diminué de 5 pour cent.

La dévaluation préconisée pour le Maroc étant compensée par l'élimination de la taxe spéciale, il n'y aurait pas d'effets sur les importations marocaines sauf dans le cas des inputs utilisés dans l'exportation et des produits compensés qui ne sont pas soumis à la taxe spéciale. En ce qui concerne ces premiers, une augmentation se produirait au fur et à mesure que les exportations s'accroîtraient, tandis que l'augmentation des prix des produits compensés donnerait lieu à quelques réductions de leurs importations. Au total, une amélioration de la balance courante marocaine de 344 millions de dollars se produirait dans le cas où les prix des produits compensés seraient augmentés, ce qui serait nécessaire pour une plus grande vérité des prix et pour éviter une augmentation des charges budgétaires.

L'augmentation de la production marocaine serait encore plus importante que celle des exportations, étant donné les effets multiplicateurs de ces derniers. Aussi, l'intégration industrielle serait favorisée par une dévaluation compensée qui entraînerait une augmentation de 16,5 pour cent des prix des inputs importés, non soumis à la taxe spéciale actuellement, sans que pareille augmentation intervienne dans le cas des inputs locaux.

Les changements escomptés dans les recettes et les dépenses budgétaires sont, eux aussi, indiqués dans l'annexe. Avec l'augmentation des prix des produits compensés, le déficit budgétaire du Maroc augmenterait de 1,5 milliard de dirhams d'ici un an. Ce déficit supplémentaire pourrait être financé par une augmentation de 2,5 points de la taxe sur les produits et les services (TPS). Mais une partie de ce déficit serait compensée par la suppression de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels (IBP) dont bénéficient les exportations.

En augmentant les prix des produits exportés, ainsi que ceux des produits importés utilisés dans l'exportation, une dévaluation compensée représenterait une subvention implicite à la valeur ajoutée des exportations. Une autre alternative serait d'accorder une subvention explicite à la valeur ajoutée des exportations par la voie fiscale.

Mais, une subvention explicite aurait quelques désavantages. D'abord, elle soulève des problèmes administratifs concernant la détermination de la valeur ajoutée des exportations, quoique ces difficultés pourraient être minimisées si le taux de la subvention était porté à 16,5 pour cent, égal à celui de la taxe spéciale, timbre douanier inclus. Dans ce cas, une subvention à la valeur des exportations serait équivalente à une subvention à la valeur ajoutée si la taxe spéciale était appliquée aux importations en admission temporaire.

Il y aurait néanmoins des inconvénients d'ordre politique, étant donné le fait que les dépenses budgétaires sont soumises à un contrôle beaucoup plus sévère que les recettes. Ainsi, il y aurait une tendance à restreindre le champ d'applications des subventions, limitant les effets sur la balance des paiements.

Au cas où une subvention de 16,5 pour cent serait accordée à la valeur ajoutée des exportations industrielles, il se produirait une amélioration de 120 millions de dollars de la balance courante du Maroc. En même temps, étant

donné les effets multiplicateurs, le maintien de la taxe spéciale, et l'absence d'effets sur le service de la dette extérieure, le budget de l'Etat se trouverait amélioré par rapport à la situation actuelle.

#### VERS UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Une dévaluation compensée (ou une subvention sur la valeur ajoutée des exportations) réduirait la discrimination contre les exportations. Il resterait néanmoins une discrimination importante, étant donné l'existence de droits de douane et de restrictions quantitatives. Ainsi, dans les industries mécaniques et électroniques, le coefficient de la protection effective de la valeur ajoutée est de 1,33 pour cent pour les ventes sur le marché national et de 0,87 pour les exportations.

Cette discrimination favorise des activités industrielles protégées, qui ont un coût économique de devises épargnées par le remplacement des importations plus élevé que le coût économique des devises gagnées par les exportations. Ceci représente une perte pour l'économie marocaine à laquelle s'ajoute le manque d'exploitation des économies d'échelle ainsi que le bas taux d'utilisation des capacités industrielles.

Pour réduire ces pertes, il faudrait diminuer davantage l'écart entre les incitations au remplacement des importations et aux exportations. Ceci pourrait être accompli en réduisant le niveau de la protection industrielle et en augmentant les incitations aux exportations. En outre, les exportations pourraient être favorisées en allégeant les procédures administratives, en aidant les nouveaux exportateurs ainsi qu'en réduisant les risques à l'exportation.

Dans cette aide mémoire, des propositions seront formulées en ce qui concerne les incitations à donner aux exportations ainsi que la réduction

et la rationalisation de la protection industrielle. En outre, on va considérer les mesures à prendre pour que le choix des projets d'investissement soit rentable du point de vue économique, pour améliorer le système fiscal, et pour augmenter la disponibilité des ressources financières pour l'industrie.

### INCITATIONS AUX EXPORTATIONS

A l'instar d'autres pays qui ont connu un essor remarquable des exportations, plusieurs mesures devraient être prises au Maroc pour faciliter l'exportation. Certaines de ces mesures ont été suggérées il y a deux ans; d'autres, ainsi que celles concernant les travaux publics, représentent des recommandations nouvelles. Les mesures prises récemment en faveur des exportations ne seront pas énumérées ici.

D'abord, il faudrait assurer que les systèmes de l'admission temporaire et du drawback soient appliqués à tous les inputs importés, qui sont utilisés directement ou indirectement dans la production à l'exportation. Dans la mesure possible, on devrait appliquer le système de l'admission temporaire dont le coût administratif et financier est moindre pour l'entreprise que celui du drawback.

Ainsi, on devrait étendre l'application du système de l'admission temporaire aux consommables, en établissant des taux forfaitaires pour ces produits. En outre, l'application du système de l'admission temporaire devrait être généralisée aux inputs indirects, utilisés dans la production locale des inputs pour l'exportation, ce qui favoriserait l'intégration de l'industrie marocaine.

Il faudrait unifier les taux de chute utilisés par les impôts et la douane en coordination avec le ministère <sup>de</sup> tutelle. Ces taux forfaitaires devraient être appliqués d'une manière automatique sur la base d'une liste rendue publique.

La caution bancaire sur le montant des droits de douane et des éventuelles pénalisations représente un coût pour les exportateurs et diminue leurs accès aux crédits, étant donné le fait que les banques commerciales déduisent ce montant du plafond de crédit disponible pour l'entreprise. En généralisant la procédure nouvellement appliquée à l'artisanat, il serait souhaitable de remplacer cette caution par une garantie qui pourrait être fournie par le Centre Marocain de Promotion des Exportations.

Il faudrait, en outre, éliminer la taxe statistique de 0,5 pour cent sur la valeur des exportations qui ne représente pas seulement un coût supplémentaire mais peut entraîner des délais pour l'exportateur. En même temps, la réduction de recettes pour le budget de l'Etat ne serait pas supérieure à 40 millions de dirhams.

Dans la situation actuelle, l'Office des Changes établit une allocation de devises avec un plafond de 3 pour cent de la valeur des exportations pour les dépenses à l'étranger (déplacements, commissions, etc.), qui sont approuvées cas par cas par l'Office. Il est suggéré que l'octroi de ce montant soit automatique avec libre disposition de la part de l'exportateur. (Ceci est le cas en Turquie où l'allocation est de 50 pour cent de la valeur des exportations, quoique cette somme soit aussi utilisée pour l'importation des inputs).

L'allocation de devises pourrait être portée à 5 pour cent dans le cas des sociétés commerciales d'exportation qui ont un rôle important à jouer dans le développement des exportations en général et dans celui des exportations des moyennes et des petites entreprises en particulier. A l'exemple des sociétés d'études et techniques dans le cadre du nouveau code des Investissements Industriels, les sociétés commerciales à l'exportation devraient bénéficier de l'exonération de l'IBP sans aucune limite en ce qui concerne le montant de leurs opérations. En outre, on devrait assurer que la TPS soit remboursée sur tous leurs achats.

A cet égard, on pourrait évoquer le cas de la Turquie où les sociétés commerciales à l'exportation bénéficient de subventions importantes. Ceci a donné lieu à un essor remarquable, ces sociétés ayant fourni une partie très importante de l'augmentation des exportations turques.

Les dispositions concernant les sociétés commerciales d'exportation devraient être incluses dans le nouveau code des Exportations. Les mêmes considérations s'appliquent dans le cas des travaux publics. A l'exemple de la Turquie, le Maroc pourrait développer cette activité à l'étranger en utilisant ses capacités existantes. Ceci nécessiterait, entre autres, l'extension des crédits à moyen terme au delà de 5 ans (voir ci-après), l'établissement d'un système de caution pour les travaux publics à l'étranger, ainsi que des modifications dans la réglementation des transports pour les produits exportés.

Dans la situation actuelle, les exportateurs sont contraints d'utiliser les transports nationaux, même s'ils peuvent obtenir un taux beaucoup plus favorable d'un transporteur étranger. Cette réglementation va à l'encontre de la politique de plusieurs pays en voie de développement, dont l'Inde, qui subventionne le coût de transport à l'exportation.

L'interdiction de l'utilisation des transporteurs étrangers devrait être remplacée par une marge de préférence modeste, s'élevant à 10 pour cent, en faveur des transporteurs nationaux. Ceci permettrait une rationalisation des transports marocains et la réduction du coût de transport pour les travaux publics ainsi que pour l'exportation des marchandises. Dans le cas des travaux publics, il favoriserait l'utilisation du matériel marocain et contribuerait au développement industriel.

Des mesures sont aussi à prendre dans le domaine du crédit à l'exportation. En ce qui concerne les crédits de préfinancement, on pourrait envisager une augmentation de ces crédits de 45 jours à 70 jours (20 pour cent du montant des exportations annuelles) ce qui correspondrait à la période de la production dans la plupart des industries. On devrait aussi accorder ces crédits à la production des inputs locaux pour l'exportation, afin d'encourager l'intégration

de l'industrie marocaine. Finalement, il serait souhaitable de rendre les procédures concernant les crédits de préfinancement plus automatiques.

Une solution qui pourrait être retenue serait de fixer la limite des crédits de préfinancement tous les six mois à 20 pour cent des exportations des six mois précédents, sauf dans le cas des produits saisonniers ou des commandes importantes. La révision semestrielle de cette limite permettrait un ajustement rapide dans le cas des exportateurs dont les ventes augmentent à un rythme vif. D'ailleurs sur la base des informations fournies par la banque de l'exportateur à la Banque du Maroc, la limite de ces crédits serait fixée de façon automatique.

A la suite des changements intervenus récemment, la mobilisation des créances à l'étranger ne soulève pas de difficultés majeures. D'autre part, le système des crédits à l'exportation à moyen terme serait établi prochainement. Il est envisagé d'accorder des crédits à cinq ans. Comme il a été dit ci-dessus, il serait nécessaire de prolonger la durée de ces crédits dans le cas des travaux publics. L'exportation de l'équipement lourd, elle aussi, exigerait une durée de crédit au delà de 5 ans pour pouvoir concurrencer les fournisseurs étrangers.

Les autorités marocaines envisagent certaines améliorations des procédures administratives en ce qui concerne la couverture des risques de change. Il faudrait néanmoins introduire des dispositions supplémentaires pour le renouvellement du contrat de risque de change au cas de retards imprévus de rentrée de devises. Il faudrait également que le système de couverture des risques de change soit appliqué aux crédits à moyen terme.

Il serait souhaitable de varier les primes selon le risque de change des différentes monnaies, qui est disponible à partir des quotations du marché à terme de Londres. En même temps, on devrait prévoir une commission pour les banques qui administrent les demandes des exportateurs (par exemple de 0,25 pour cent) pour les inciter à effectuer des opérations de couverture du risque de change.



Le système d'assurance crédit à l'exportation a soulevé beaucoup de problèmes administratifs. Ces problèmes seraient résolus si les nouvelles dispositions développées par l'administration marocaine étaient appliquées. Aussi est-il important d'assurer leur application dans les plus brefs délais.

### PROTECTION INDUSTRIELLE

Les industries marocaines sont protégées par les droits de douane et la taxe spéciale ainsi que par les restrictions quantitatives à l'importation. L'élimination de la taxe spéciale réduirait le taux de protection dans le cas où la protection n'est pas assurée par des restrictions quantitatives. En même temps, comme il a été dit ci-dessus, la réduction du niveau de protection industrielle s'impose, afin de diminuer la discrimination contre les exportations ainsi que le coût économique de la protection. Il faut ajouter que la protection élevée a conduit à la contrebande ce qui permet d'obtenir des profits importants.

Finalement, la structure du tarif douanier manque de rationalité. Comme il a été démontré dans le rapport de la cellule incitations du Ministère du Commerce, de l'Industrie, et du Tourisme, des produits semblables ont souvent des droits de douane très différents; certains produits intermédiaires ou consommables non fabriqués au Maroc sont frappés de droits très élevés de nature apparemment fiscale; le taux de la protection effective varie beaucoup d'une activité à une autre; dans quelques cas il est même négatif dû au fait que les droits de douane sur les inputs sont supérieurs aux droits de douane sur le produit fini. Cette dispersion des taux de protection effective entraîne des coûts économiques importants pour le Maroc.

Avec l'élimination de la taxe spéciale proposée ci-dessus, on ne pourrait pas envisager une réduction importante des droits de douane dans l'immédiat. Néanmoins, l'adoption de la nouvelle nomenclature douanière permettrait une rationalisation de la structure des droits de douane.

A l'instar des pays comme la Corée, la rationalisation des droits de douanes pourrait être entreprise en utilisant la méthode de "l'arbre douanier".

Ceci entraîne la fixation des droits de douane à chaque niveau et des taxes à partir de la matière première, et la réduction des écarts entre les taux de protection effective à tous les niveaux ainsi qu'entre chaque "arbre".

La poursuite de cet objectif nécessiterait une réduction des écarts des droits de douane actuels, et, en particulier, l'élimination des droits de douane excessivement élevés. Prenant en considération les effets néfastes de la contrebande, un plafond de 60 pour cent pourrait être imposé. Avec l'augmentation des importations licites, l'imposition de cette limite pourrait conduire à l'augmentation des recettes douanières.

On recueille avec satisfaction la libéralisation récente des restrictions quantitatives à l'importation et l'intention du Ministère du Commerce, de l'Industrie, et du Tourisme de persévérer dans cette voie dans l'avenir. Pour préparer les entreprises à cette éventualité, il est suggéré de rendre public l'objectif d'éliminer toutes les restrictions quantitatives existantes dans un délai de cinq ans, échelonné à travers le temps. Dans l'application pratique, on devrait commencer en éliminant les restrictions quantitatives dans le cas des produits qui sont manufacturés au Maroc depuis longtemps et dont l'investissement a été amorti.

Une réduction des droits de douane est aussi prévue par le Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de Tourisme. Un objectif approprié serait de réduire des droits de douane de façon échelonnée sur une période de cinq ans, en adoptant comme objectif la réalisation d'un taux uniforme de protection effective de 25 pour cent à la fin de la période.

La libéralisation des restrictions quantitatives et la réduction des droits de douane seraient entreprises dans le cadre des plans d'ajustement sectoriel. L'établissement de ces plans encouragerait les entreprises à prendre des mesures qui sont nécessaires pour affronter la concurrence étrangère.

## CHOIX DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Une protection effective de 25 pour cent pourrait être accordée aux activités nouvelles, de préférence par l'utilisation de subventions qui incitent au remplacement des importations ainsi qu'à l'exportation. Néanmoins, étant donné les contraintes fiscales, on devrait avoir recours aux droits de douane. En même temps, dans des cas où il y a une préférence pour les produits étrangers de la part des utilisateurs, par exemple les machines, on pourrait envisager à titre temporaire l'imposition de restrictions quantitatives à l'importation jusqu'à 3-5 ans, assorties d'engagements en matière de marges bénéficiaires pendant cette période, dans le cadre de contrats avec les entreprises industrielles.

La Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) pourrait financer tous les projets industriels qui ne nécessitent pas une protection effective supérieure à 25 pour cent. Tout autre système, basé sur des critères non-quantitatifs, introduirait un arbitraire dans les décisions de crédits d'investissement. Mais, une préférence devrait être donnée aux investissements orientés vers l'exportation qui ne sont pas protégés. Finalement, dans quelques cas, tels que les pantalons, où les exportations marocaines sont assujetties aux restrictions quantitatives à l'étranger et où il existe une capacité de production excédentaire on pourrait demander à la BNDE de ne pas accorder de crédits.

Ainsi, tout projet d'investissement dans les nouvelles industries qui est rentable à un taux de protection effective de 25 pour cent serait financé quasi-automatiquement. Une sélectivité pourrait néanmoins être assurée par le biais du financement des études de "pré-faisabilité". L'Etat pourrait fournir les dossiers aux intérêts privés qui pourraient entreprendre les investissements si les critères financiers sont remplis.

Dans le cas des industries nouvelles, qui recevraient un taux de protection effective de 25 pour cent, la rentabilité financière de l'entreprise

constituerait l'évidence prima facie de sa rentabilité économique. Ceci n'est pas le cas pour les industries existantes, dont plusieurs reçoivent un taux de protection effective supérieur à 25 pour cent. En fait, 41 pour cent des quantités du code douanier sont supérieures à 25 pour cent. De plus, la moitié des importations de marchandises (non compris les produits alimentaires et pétroliers) sont sur la liste B, nécessitant une licence d'importation, et un nombre de produits sont sur la liste C, dont l'importation est défendue.

Dans le cas des anciennes industries, un calcul de rentabilité économique s'impose; ces calculs seraient même utiles dans le cas des nouvelles industries pour éviter les investissements qui ne seront plus rentables une fois que les restrictions quantitatives à l'importation seraient levées. Cette évaluation devrait être faite par la BNDE, qui serait dotée d'une cellule d'évaluation économique de projets. Les mêmes conclusions s'appliqueraient à une nouvelle banque d'investissement dont l'établissement est proposé ci-après.

L'évaluation économique a une importance particulière en ce qui concerne les grands projets inscrits dans le Plan 1981-85. Une telle évaluation n'a pas été faite et plusieurs des projets inscrits dans le plan ont une rentabilité économique douteuse. En même temps, étant donné la rareté des ressources fiscales et financières, un effort sérieux de ré-évaluation des projets d'investissements publics s'impose ce qui est d'ailleurs la conclusion de la mission de la Banque Mondiale sur le Plan de Développement.

#### FISCALITE

Le Fond Monétaire International a recommandé que le Maroc adopte une taxe à la valeur ajoutée en remplacement des taxes indirectes existantes. L'adoption de cette taxe devrait être considérée comme le but final des réformes de la fiscalité indirecte, visant à améliorer l'allocation des ressources.

Certaines mesures pourraient être prises dans le cadre de la loi de Finances de 1983. Il s'agit de la généralisation du droit à la déduction en ce qui concerne la taxe sur les produits (en particulier, la déductibilité de

les déductions au montant de la taxe due sur le produit; et l'application du principe de la neutralité entre produits importés et locaux en réduisant les taxes sur les produits importés aux cas où elles sont plus élevées que les taxes sur les mêmes produits manufacturés localement.

En deuxième lieu, on devrait réduire la diversité des taux de la taxe sur les produits. En troisième lieu, la taxe sur les services devrait être réformée. Ces réformes, prises dans leur ensemble et accompagnées des réformes administratives, pourraient aboutir à l'adoption de la taxe sur la valeur ajoutée d'ici quelques années.

En ce qui concerne l'impôt sur les revenus des entreprises, le but poursuivi serait d'établir un impôt unique qui se conformerait à des considérations d'efficacité économique. Ceci nécessiterait l'abolition de la patente, la taxe urbaine, et la taxe d'édilité qui frappent les immobilisations et les équipements et sont payables même en l'absence des bénéfices.

Il serait souhaitable d'abolir ces taxes dans les plus brefs délais et de remplacer la baisse de recettes par une augmentation du champ d'application du régime de l'imposition de l'IBP sur les bénéfices réels. Dans ce but, on devrait réduire le seuil d'application de ce régime, simplifier son application, et augmenter le taux de l'impôt forfaitaire.

Dans le cas des entreprises à faible revenu, l'élargissement de l'application du régime de l'imposition sur les bénéfices réels pourrait être accompli en utilisant une formule relativement simple. Les entreprises devraient déduire les achats et les salaires de la valeur de leurs ventes, avec ajustement fait pour les changements de stocks.

La substitution progressive du régime de l'imposition sur les bénéfices réels au régime du forfait pourrait aussi permettre une réduction du taux

d'impôt sur les entreprises individuelles. Avec la contribution complémentaire, celui-ci peut atteindre 62,3 pour cent; par comparaison, le taux maximum est de 50,6 pour cent pour les sociétés.

Ces chiffres n'incluent pas la taxe implicite sur la réserve d'investissements obligatoire. Le taux de cette réserve est de 5 pour cent sur l'actif net de l'IBP pour les bénéficiaires entre 50 et 100 mille dirhams et de 3 pour cent au dessus de 100 mille dirhams. Une partie importante de la réserve doit être utilisée pour souscrire des bons du trésor dont la durée est de 10 ans et le taux d'intérêt de 5 pour cent. Le reste est conservé à l'actif de l'entreprise et ne peut pas être distribué.

Afin d'encourager les investissements, on pourrait permettre aux entreprises l'utilisation de cette réserve pour leurs propres investissements. Les mêmes règles pourraient être appliquées au plus values dégagées de la ré-évaluation des bilans. Une ré-évaluation des bilans s'impose pour éviter la décapitalisation des entreprises.

Ces changements devraient être accompagnés par un effort plus vigoureux de l'audit des comptes des entreprises. Dans le cas des entreprises individuelles, les signes extérieurs de richesse pourraient être utilisés comme critère supplémentaire dans la détermination des bénéficiaires à l'instar de l'expérience française.

Les taux d'impôt sont excessifs sur les traitements et salaires moyens et élevés, allant jusqu'à 79 pour cent, le prélèvement sur traitement et salaires, la participation à la solidarité nationale, et la contribution complémentaire inclus. Ceci décourage l'établissement des entreprises étrangères ainsi que l'embauche de spécialistes étrangers et conduit à l'évasion fiscale.

Une fois réduits les taux élevés de ces impôts, leurs barèmes devraient être ajustés régulièrement en fonction du taux d'inflation. On devrait envisager le remplacement de ces impôts par un impôt unique et, éventuellement, la consolidation de tout impôt sur les revenus individuels.

## LE FINANCEMENT

L'augmentation des exportations suscitée par une dévaluation compensée entraînera l'augmentation de l'épargne. Néanmoins, des mesures supplémentaires devraient être prises pour augmenter l'épargne publique et privée dans le but de réduire le déficit de la balance de paiement ( l'épargne extérieure).

Comme il est indiqué ci-dessus, l'épargne publique est devenue négative et a atteint moins 3,5 pour cent du PIB. Pour rectifier cette situation, une réduction des dépenses publiques s'impose. Les investissements publics improductifs, eux aussi, devraient être diminués .

La stimulation de l'épargne privée nécessiterait la promotion des dépôts à termes et des comptes d'épargne, qui se trouvent défavorisés par le fait que leur coût marginal pour les banques est souvent supérieur aux bénéfices qu'elles en retirent. La rentabilité des dépôts à terme pour les banques pourrait être améliorée en réduisant les charges qui pèsent sur les dépôts sous la forme de souscriptions de bons de Trésor et de la CNCA. En contrepartie, on pourrait augmenter les coefficients de bons de Trésor et de la CNCA imposés sur les dépôts à vue, qui sont très rentables pour les banques.

En outre, on devrait augmenter le taux d'intérêt de 3 pour cent sur les comptes à vue des travailleurs marocains à l'étranger, afin d'encourager le transfert de leurs comptes à l'étranger vers le Maroc. On pourrait finalement envisager l'émission d'obligations à moyen terme (de 2 à 5 ans) pour le grand public, avec des taux suffisamment élevés pour attirer l'épargne.

L'augmentation de l'épargne financière dans les banques conduirait à l'augmentation du coût de leurs ressources, nécessitant un éventuel relèvement de 1 ou 2 pour cent des taux d'intérêt sur les crédits. D'autre part, pour éviter les problèmes de cash flow des entreprises, on devrait envisager le refinancement partiel des intérêts dûs durant les premières années de l'amortissement des crédits à moyen terme et à long terme.

Afin d'augmenter la disponibilité des crédits à moyen terme et à long terme pour les entreprises, on pourrait envisager l'établissement d'une banque d'affaires au Maroc. A l'exemple de la Tunisie, une telle banque pourrait attirer des capitaux arabes; si les conditions requises sont établies, elle pourrait aussi concurrencer la BNDE.

Etant donné la discrimination envers les exportations et la nécessité d'encourager les investissements orientés vers l'exportation, il serait souhaitable d'accorder des avantages financiers à ces investissements. Ceci pourrait être accompli par le biais d'une ristourne du taux d'intérêt, accordée sur la base de la part des exportations dans le chiffre d'affaires. On pourrait envisager une ristourne de 5 pour cent, qui remplacerait la ristourne globale de 2 pour cent sur les crédits de la BNDE.



## - N O T E -

SUR LES EFFETS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS  
 ET SUR LE BUDGET D'UNE DEVALUATION DE 16,5%  
 COMPENSEE PAR L'ELIMINATION DE LA TAXE SPECIALE

-----

I. EFFETS SUR LA BALANCE DE PAIEMENTS

On considère le cas où l'augmentation du taux de change de 16,5% est accompagnée par l'élimination de la taxe spéciale (\*). Donc, les prix des importations soumises à la taxe spéciale resteraient les mêmes. Pour les biens qui ne payent pas la taxe spéciale il y aurait une augmentation de 16,5% de leurs prix.

Les effets en prix et en volume sur les exportations sont calculés dans tableau 1.

En ce qui concerne les importations, on estime qu'il y a à peu près 6.000 MDH de produits qui sont exonérés de la taxe spéciale, dont 1.850 sont importés sous les régimes économiques en douane dont bénéficient les exportations et 3.500 de denrées alimentaires, médicaments et engrais qui sont subventionnés par la Caisse de Compensation.

La troisième catégorie comprend des biens exonérés qui ne sont pas compensés (650 MDH) comme les tracteurs, livrés, soufre, etc...)

On fait deux hypothèses: (A) qu'il n'y aurait pas une augmentation de la subvention à ces produits: (B) qu'il y aurait une augmentation de subvention pour compenser l'augmentation de prix.

Dans le cas A il y aura un effet sur la demande de ces produits qui sera calculé dans l'hypothèse d'une élasticité du prix de 0,5.

L'effet sur la balance de paiements est indiqué dans le tableau 2. On remarque que les calculs doivent être faits en monnaie internationale, parce que le Maroc n'achète et ne vend à l'extérieur qu'en devises. A titre d'illustration on a fait les calculs pour un taux de change de 1 Dollar = 6 DH.

(\*) La dévaluation est de 16,5% due au fait qu'il y a le droit du timbre de 10% sur le cumul des droits d'entrée (Droit de Douane, TPS et TS).

Il n'y aura pas d'effet en volume sur les importations soumises à la taxe spéciale parce que l'augmentation du prix de ces produits due à la dévaluation est compensée par l'élimination de cette même taxe.

De même les effets inflationnistes sont très réduits pour la même raison.

La diminution du déficit de la balance des paiements peut s'élever à 350 millions de dollars, après prise en compte de tous les effets après un an. L'effet sera inférieur si on suit une politique de compensation des prix des denrées alimentaires.

## 2. EFFETS SUR LE BUDGET

Les effets sur le budget sont calculés dans le Tableau 3, en dirhams en prenant en compte les effets sur la balance des paiements et les effets expansionnistes indirects que l'accroissement des exportations peut avoir sur l'économie.

On suppose un multiplicateur de 2 en ce qui concerne le rapport exportation - revenu national et un taux moyen de charge fiscale pour l'ensemble de l'économie de 0,25. L'effet total peut se décomposer en (a) l'effet direct sur les prix des produits et services exportés ainsi que sur les prix des biens et services non soumis à la taxe spéciale - cet effet est très réduit en termes macro-économiques, (b) l'effet direct sur le volume des exportations moins les importations de biens et services; et (c) l'effet indirect multiplicatif que les deux autres effets auront sur l'économie (\*).

Pour les dépenses publiques en biens et services, on suppose un contenu d'importations de 0,05 et de 0,40 pour les dépenses d'investissements et on suppose que la majorité des biens d'investissement militaire sont importés.

---

(\*) Pour le montant du tableau 3, Accroissements des autres recettes "on peut décomposer les 666 MDH en trois effets : (a) - 15, (b) 286 et (c) 380.

L'accroissement des charges financières de l'OCP (qu'on estime à 218 MDH en 1982) est inclus dans la rubrique dette extérieure

Les calculs ont été faits dans l'hypothèse où on n'exonère pas les bénéfices dus à l'exportation. Dans le cas contraire, on estime que les "autres recettes" doivent être réduites de 5% dans le secteur exportateur (0,25 de la valeur ajoutée dans le secteur exportateur x 0,40 bénéfices x 0,50 d'IBP), ce qui correspond à 13 et 35 millions de dirhams au moins respectivement.

### 3. COMMENT FINANCER LA BAISSÉ DE RESSOURCES BUDGETAIRES

On pourrait financer la diminution de ressources qu'entraîne l'élimination de la taxe spéciale par une augmentation du taux moyen de la taxe sur produits et services (TPS).

La structure actuelle de la TPS peut être caractérisée par le tableau suivant:

! BASE IMPOSABLE .	! TAUX	! RECETTES	!
! 21,945	! 6,9	! 1,514	!
! 6,013	! 11,25	! 676	!
! 15,040	! 17,0	! 2,557	!
! -----	! -----	! -----	!
! 42,998	! 11,0	! 4,747	!
! (TOTAL)	!	!	!

Dans le cas (A), c'est à dire, s'il n'y a pas compensation de l'augmentation des prix par la caisse de compensation, on doit augmenter le taux moyen de la TPS de 3,6 points et de 11 à 14,6%, la première année.

On peut envisager seulement une augmentation de 2,5 points qui aurait le même effet budgétaire net après 2 ans, si on couvre l'accroissement du déficit par d'autres moyens.

Dans le cas (B), s'il y a compensation, le taux moyen de la TPS doit augmenter de 11 à 16,8%, ce qui représente une forte hausse.

4. LE COUT FISCAL D'UNE SUBVENTION DE 16,5% A LA VALEUR AJOUTEE DES EXPORTATIONS DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION.

Cette mesure pourrait être administrée en octroyant une subvention de 16,5% aux exportations manufacturières sur la valeur FOB, et en éliminant l'exonération de la taxe spéciale dont bénéficient les intrants industriels. Le coût et bénéfices pour le budget de ces mesures sont calculés dans le tableau suivant dans l'hypothèse qu'il n'y aurait pas d'exonération de bénéfices dans le secteur exportateur, ce qui réduit l'effet net de subvention à près de 11,5% des exportations industrielles

	( Million de Dirhams )	
	1983	1984
SUBVENTION A L'EXPORTATION .....	- 778	- 940
RECETTES DE LA TAXE SPECIALE .....	+ 365	442
ACCROISSEMENT DES AUTRES RECETTES .....	372	863
TOTAL .....	- 41	+ 365

En supposant qu'on maintient l'exonération de l'IBP.

	( Millions de Dirhams )	
	1983	1984
SUBVENTION A L'EXPORTATION .....	- 817	- 987
RECETTES DE LA TAXE SPECIALE .....	383	464
ACCROISSEMENT DES AUTRES RECETTES.	320	763
TOTAL .....	- 114	+ 240

L'accroissement des exportations industrielles sera de 11,5% à 23% dans le premier cas et de 16,5 à 33% au cas où l'exonération de l'IBP sera maintenue. L'augmentation des exportations sera de 16 à 96 millions de dollars dans le premier cas et de 23 à 140 millions dans le second cas.

TABLEAU 1

	POURCENTAGE DES EXPORTATIONS.	1983 (%)	1984 (%)
PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES .....	21,6	13,9	22,8
% VOLUME .....		5,0	13,2
% PRIX .....		8,5	8,5
PHOSPHATES, AC. PHOSPH. ET ENERGIE .....	50,0	16,5	16,5
% VOLUME .....		16,5	16,5
% PRIX .....			
PRODUITS INDUSTRIELS .....	28,4	28,0	46,2
% VOLUME .....		16,5	33,0
% PRIX .....		9,9	9,9
TOTAL EXPORT. MARCHANDISE .....	100.0	19,4	26,7
% VOLUME .....		5,8	12,2
% PRIX .....		12,9	12,9
TOURISME .....		26,2	26,2
% VOLUME .....		16,5	16,5
% PRIX .....		8,3	8,3

## TABLEAU 2

EFFET SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS  
EN DOLLARS COURANTS

En Million de Dollars

( 1 Dollar = 6 DH )

		1983	1984
EXPORTATIONS .....		+ 58	+ 346
IMPORTATIONS .....	(A)	- 29	+ 102
	(B)	+ 20	+ 162
ENTRAINEES PAR L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS (*) .....		+ 29	+ 173
BIENS EXEMPTS ACTUELLEMENT ET COMPENSES .....	(A)	- 58	+ 71
	(B)	- 9	- 11
BALANCE COMMERCIALE .....	(A)	+ 87	+ 244
	(B)	+ 38	+ 184
BALANCE DE SERVICES .....		+ 25	+ 33
- TOURISME .....		+ 25	+ 33
- AUTRES .....		0	0
INTERET .....		0	0
TRANSFERT DES EMIGRES ( ** ) ....		+110	+ 67
AUTRES TRANSFERTS .....		0	0
BALANCE COURANTE .....	(A)	+222	+ 344
	(B)	+173	+ 284

(\*) On admet que le contenu de biens importés des exportations est de 0,5.

(\*\*) On suppose que l'élasticité des recettes des émigrés est de 1,0 et 0,5, respectivement en 1983 et en 1984. L'effet est plus grand la première année que la deuxième année due à un effet stock de 5% donné à ces recettes.

TABLEAU 3

## EFFET SUR LE BUDGET

		(DH)	
		1983	1984
RECETTES COURANTES .....	(A)	- 855	- 577
	(B)	- 1,002	- 577
. Elimination de la TS .....		- 3,040	- 3,814
. Accroissement des droits de douanes dûe à la dévaluation .....		+ 538	+ 675
. Accroissement des recettes de l'OCP		+ 981	+ 1,530
. Accroissement des autres recettes .	(A)	666	1,032
	(B)	519	852
DEPENSES COURANTES .....	(A)	925	1,139
	(B)	1,503	1,829
. Biens et services .....		165	182
. Subventions .....	(A)	0	0
	(B)	578	690
. Intérêts de la dette extérieure		760	975
DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....		590	620
DONS ET EMPRUNTS EXTERNES .....		825	830
TOTAL .....	(A)	- 1,545	- 1,506
	(B)	- 2,277	- 2,376